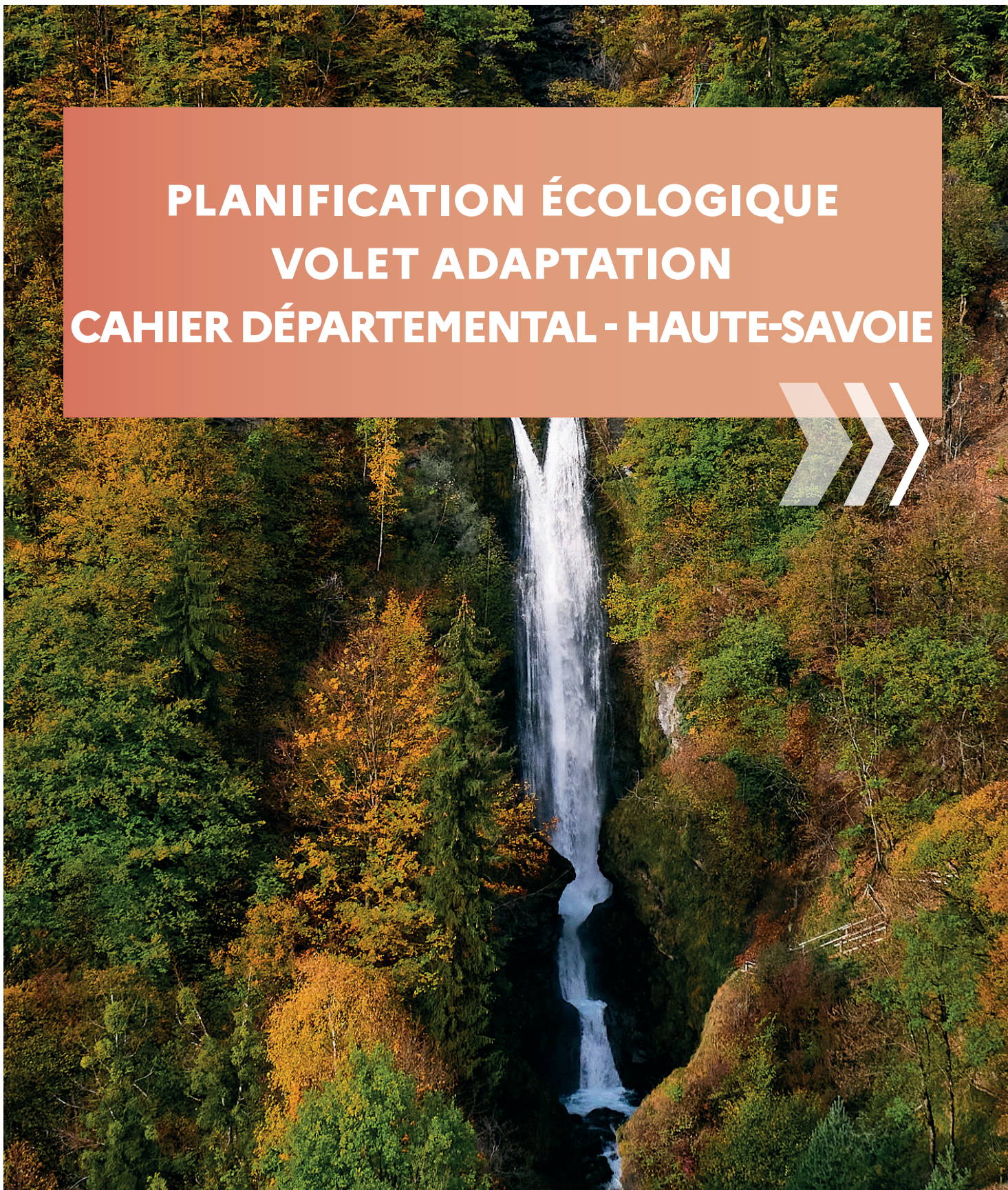




**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - HAUTE-SAVOIE



... ÉDITORIAL



Emmanuelle DUBÉE
Préfète de la Haute-Savoie

À l'horizon 2050, la Haute-Savoie devra faire face à des évolutions climatiques dont les effets se manifestent déjà : hausse des températures moyennes, tensions croissantes sur la ressource en eau, recul des glaciers, modifications profondes des écosystèmes alpins, vulnérabilité accrue de certains secteurs économiques et des infrastructures. Ces transformations, qui peuvent parfois inquiéter, doivent surtout nous mobiliser collectivement. Elles nous rappellent que l'adaptation au changement climatique n'est plus une option, mais une nécessité ancrée dans le quotidien de notre territoire.

C'est tout le sens de la démarche engagée dans le cadre de la planification écologique, qui s'est traduite en Auvergne-Rhône-Alpes à travers une feuille de route présentée par Fabienne BUCCIO, préfète de région, le 31 janvier 2025. Déclinaison départementale de la COP régionale, ce cahier de la COP Adaptation constitue une nouvelle étape essentielle : il dresse un état des lieux partagé de ce que pourraient être les conditions climatiques en Haute-Savoie en 2050 et fixe les priorités d'action d'adaptation définies avec l'ensemble des acteurs du territoire. Collectivités, services de l'État, acteurs économiques, socioprofessionnels, associations et experts scientifiques ont contribué à éclairer nos choix, notamment lors des ateliers participatifs du 20 juin à Chamonix et lors de la consultation en ligne de novembre 2025. Je veux saluer ici la richesse de ces échanges, leur exigence et la volonté commune d'agir de manière concrète.

Les priorités qui émergent de ce travail collaboratif traduisent une ambition forte : renforcer la résilience de notre territoire en anticipant les risques, en protégeant la ressource en eau, en adaptant nos modèles économiques – notamment ceux liés à la montagne – et en préservant la biodiversité, précieux allié face au changement climatique. Mais elles invitent également à repenser nos façons d'habiter, de nous déplacer, de produire et de consommer, afin de faire de la Haute-Savoie un département exemplaire en matière d'adaptation et de transition écologique.

Ce cahier n'est pas un aboutissement : il est un point de départ. Les 22 actions identifiées devront désormais se traduire en projets opérationnels, coordonnés et évalués dans la durée. L'État, à travers l'ensemble de ses services, sera pleinement mobilisé pour accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans cette trajectoire exigeante, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

Je suis convaincue que la capacité de notre département à affronter les défis climatiques repose sur sa cohésion, son dynamisme et son esprit d'innovation. Ensemble, continuons à faire de la Haute-Savoie un territoire vivant, attractif et solidaire, capable de transformer les contraintes climatiques en leviers d'adaptation pour les générations futures.

● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



COP Adaptation à Chamonix - 20 juin 2025

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Haute-Savoie](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales**.

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO₂, des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

En Haute-Savoie, la COP Adaptation s'est tenue le 20 juin 2025 à Chamonix, de manière commune avec le Sommet Montagne Durable. L'événement a rassemblé près de 400 participants, pour partager le diagnostic de vulnérabilité du territoire, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation. Afin d'enrichir ces travaux, une consultation en ligne a été réalisée en novembre 2025.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :

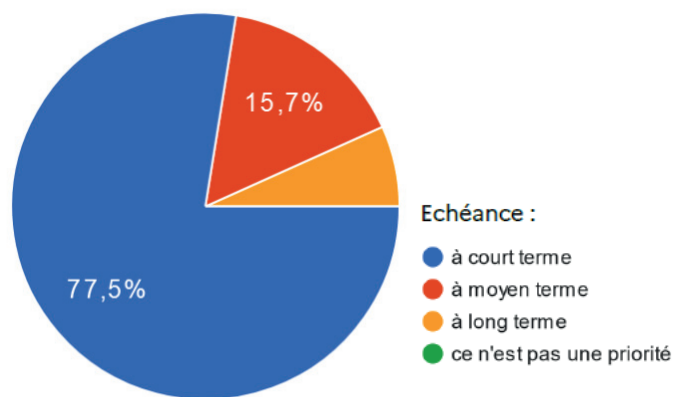


L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PERÇUE PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE DE LA HAUTE-SAVOIE

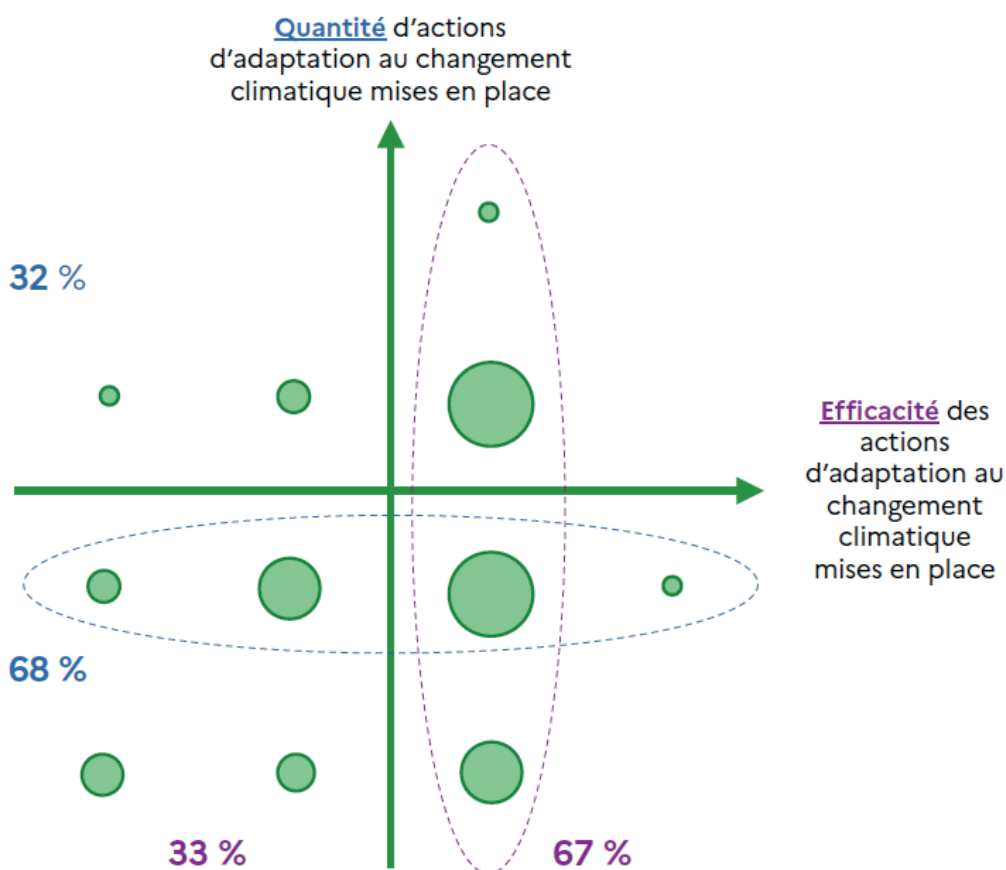
Une consultation en ligne a été menée en Haute-Savoie auprès de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, techniciens, entreprises, État, chambres consulaires, syndicats et régies, opérateurs économiques, associations) afin d'évaluer la perception générale des actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire. Les principaux résultats de cette enquête sont synthétisés ci-après, sur une centaine de réponses.

Pour les 3/4 des sondés, l'adaptation au changement climatique est considérée comme un enjeu à court terme, ce qui donne corps à l'urgence à agir.

Perception de l'enjeu d'adaptation au changement climatique



Évaluation de la pertinence des actions d'adaptation au changement climatique mises en place en Haute-Savoie



L'évaluation de la pertinence des actions d'adaptation au changement climatique fait ressortir deux points principaux :

- au global, **les actions mises en œuvre apparaissent plutôt efficaces ;**
- mais sur le **plan quantitatif, elles apparaissent plutôt peu nombreuses.**

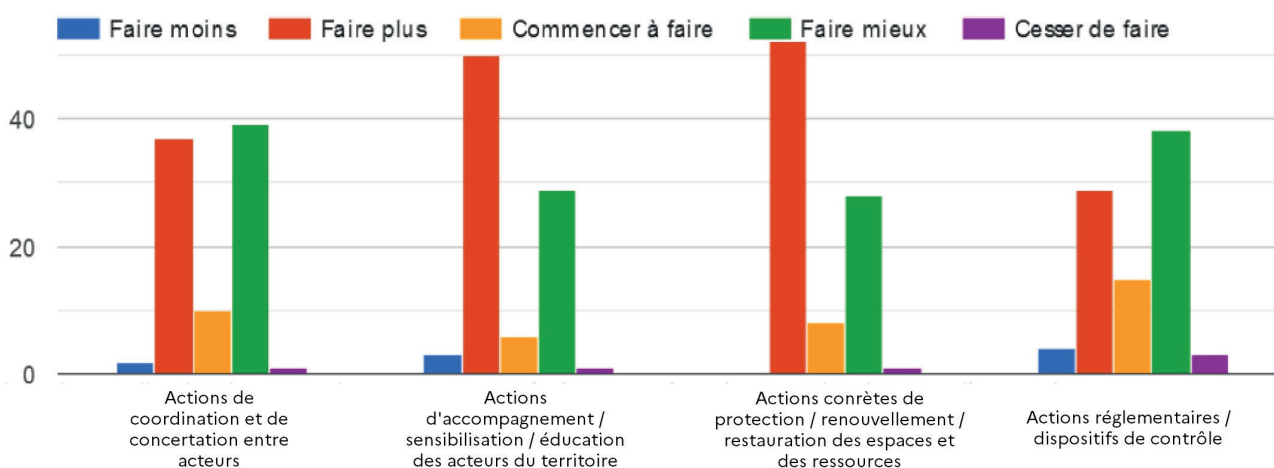
Dans le cadre de la consultation d'automne, afin d'avoir une vision « désilotée » du territoire, les actions d'adaptation au changement climatique ont été présentées, non pas par secteur, mais sous un angle plus transversal, par famille d'actions, à savoir :

- les actions de coordination/concertation entre acteurs ;
- les actions d'accompagnement/sensibilisation/éducation des acteurs du territoire ;
- les actions concrètes de protection/renouvellement/restauration des espaces et des ressources ;
- et les actions réglementaires / dispositifs de contrôle.

Pour chaque famille d'actions, la dynamique future a été questionnée au regard de la dynamique actuelle. D'une manière générale, l'analyse des perspectives met en lumière les points suivants :

- La dynamique semble exister pour les 4 familles d'actions, mais **il faut globalement démultiplier ou améliorer les actions déjà mises en œuvre ;**
- **Les 4 familles d'actions ont toutes leur place dans la démarche d'adaptation au changement climatique du territoire** (rubriques « faire moins », « commencer à faire » et « cesser de faire » largement minoritaires par rapport aux deux autres) ;
- **Les actions d'accompagnement/sensibilisation/éducation des acteurs du territoire et les actions concrètes de protection/renouvellement/restauration des espaces et des ressources doivent être démultipliées. Cela sous-entend que l'impact de ces actions est réel mais qu'il faut en faire davantage ;**
- En revanche, pour les actions de coordination et de concertation entre acteurs ainsi que pour les actions réglementaires / dispositifs de contrôle, l'efficacité ou le processus de mise en œuvre de ces actions n'apparaît pas aussi positif. Une amélioration ou innovation est à rechercher à ce niveau-là.

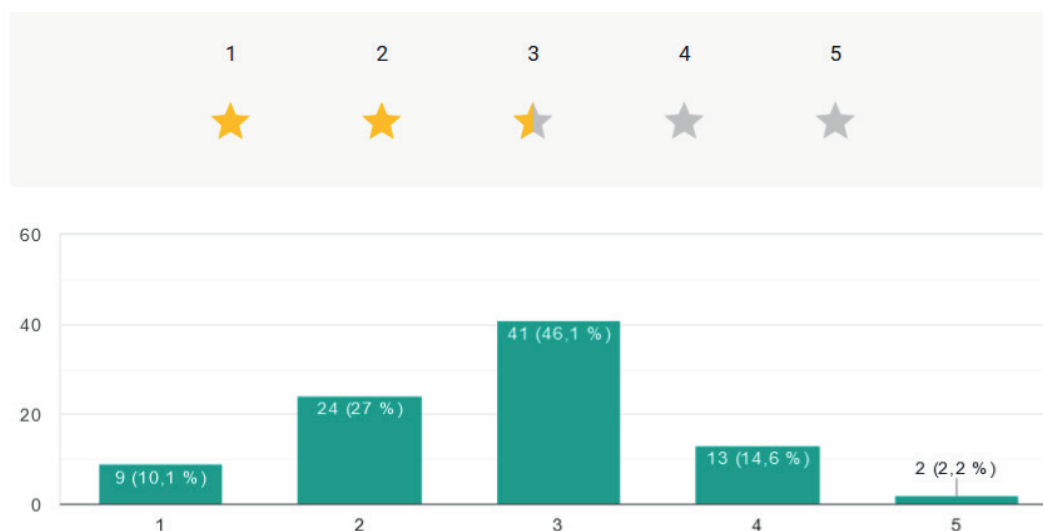
Quelle projection pour les actions d'adaptation au changement climatique ?



Les acteurs du territoire estiment bénéficier d'un accompagnement modéré dans la mise en œuvre d'actions d'adaptation au changement climatique : note de 2,7 sur 5. Une amélioration des missions

d'accompagnement est à rechercher, aussi bien techniquement que d'un point de vue réglementaire, administratif ou encore sur la lisibilité et la visibilité des dispositifs et des opérateurs d'accompagnement.

Évaluation du niveau d'accompagnement par les acteurs du territoire haut-savoyard dans la mise en œuvre d'actions d'adaptation au changement climatique



Enfin, un autre sondage a été réalisé en Haute-Savoie, mais cette fois-ci grand public et sur un spectre plus restreint, celui de la transition énergétique. Les résultats de cette enquête commandée auprès de Visionary conseil / Aviso conseil, et réalisée auprès de 500 habitants ont été présentés lors de la Journée Départementale de la Transition Énergétique du 7 novembre 2025, co-organisée par le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie (Syane) et la DDT.

Les résultats complets de l'enquête sont disponibles sur le [site des services de l'État](#).

Ce sondage offre une vision complémentaire de celle menée auprès des acteurs du département dans le cadre de la planification écologique :

- Dans leurs préoccupations liées à l'énergie :
 - 75% des habitants placent le coût de la planification écologique au premier rang, devant les conséquences du changement climatique qui occupe donc le deuxième rang avec 63% des réponses ;
 - 46% des habitants sont sensibles à l'impact de leur consommation énergétique sur l'environnement.
- Les motivations à changer leurs habitudes en matière de consommations énergétiques sont :
 - les coûts liés à l'énergie, la réduction des gaz à effet de serre et l'impact environnemental pour 40% des personnes interrogées ;

- la dépendance à l'approvisionnement pour 33% ;
- pour 33% également, la contribution à l'économie locale.
- Sur la question des actions individuelles :
 - 51% des personnes consultées sont prêtes à payer un peu plus cher leur énergie pour disposer d'une production locale qui progresse (+16% entre 2015 et 2023) ;
 - 49% se disent prêts à réduire leur consommation énergétique ;
 - 37% à consommer local, 35% à réduire leurs déplacements, et 34% à produire directement leur énergie.
- Sur la question des actions à mener par les collectivités :
 - 76% des personnes interrogées sont favorables à ce que les intercommunalités investissent dans des solutions de transition énergétique ;
 - 51% dans les aides pour la rénovation énergétique des logements particuliers ;
 - 46% dans les solutions de mobilité durable ;
 - 43% dans la sobriété des bâtiments publics et les projets de développement des énergies renouvelables ;
 - 42% sont favorables à l'investissement des collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments publics.



Journée départementale de la Transition Énergétique - 7 novembre 2025



Extrait du sondage : libre expression sur les mots qu'évoque la transition énergétique

LE CLIMAT EN 2050 EN HAUTE-SAVOIE

Source : données TRACC issues du [portail DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

Évolution de la température moyenne annuelle

La différence de température constatée entre les deux périodes de référence 1961-1990 et 2015-2024 sur le département de la Haute-Savoie est légèrement supérieure à celle constatée sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (+0,14 °C) et encore un peu plus marquée par rapport à la France (+0,28 °C).

De plus, à l'échelle infra-départementale, le suivi des mesures met en évidence un réchauffement un peu plus rapide en zone montagneuse.

Ces tendances restent identiques pour la projection de la température moyenne en 2050 avec une température médiane en 2050 de +2,4 °C à Chamonix par rapport à la période de référence 1976-2005.

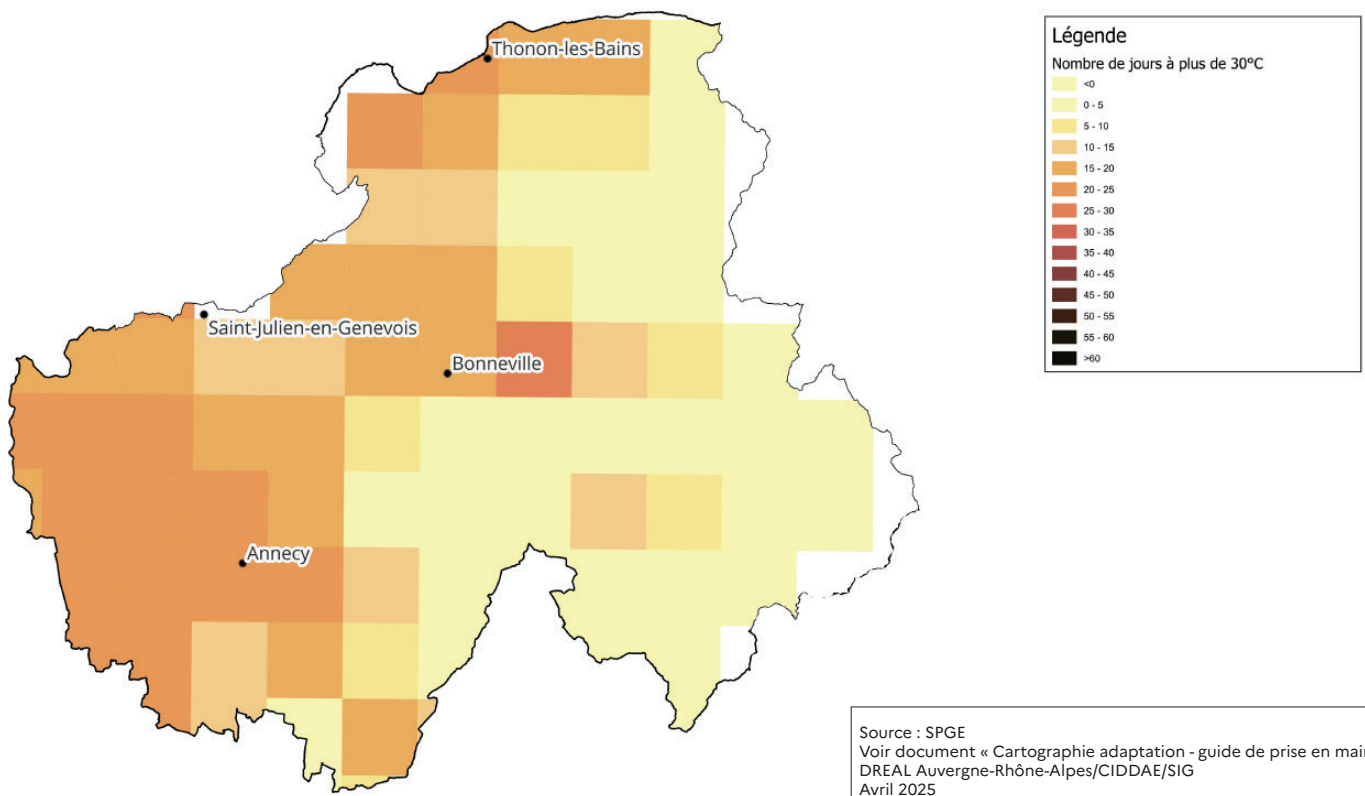
Différence de température moyenne entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024

+2,2 °C à l'échelle du département
+2,1 °C à Annecy
+2,3 °C à Chamonix

Projection de la température moyenne en 2050 (valeur médiane)

+2,35 °C à l'échelle du département
+2,3 °C à Annecy
+2,4 °C à Chamonix

Nombre de jours à + de 30 °C entre aujourd'hui et l'horizon 2050



Nombre moyen de jours avec température maximale supérieure à 30 °C

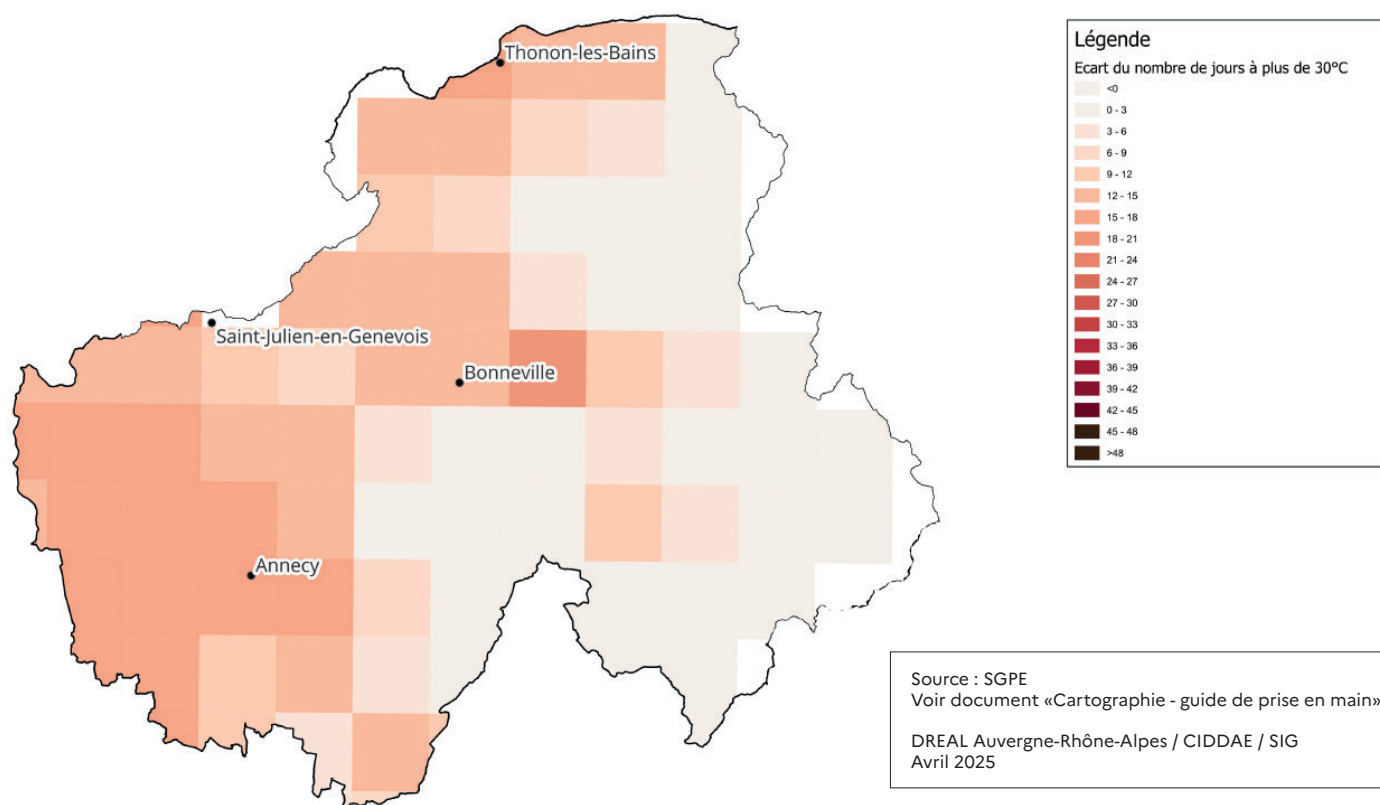
Afin d'identifier les priorités d'adaptation au changement climatique en Haute-Savoie, les sensibilités du territoire ont été analysées.

Un premier marqueur de ces sensibilités concerne **l'augmentation des températures**. Pour mesurer celle-ci, la Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) met en valeur le nombre de jours à plus de 30 °C. Cet indicateur correspond à la moyenne annuelle du nombre de jours pendant lesquels la température maximale quotidienne dépasse 30 °C.

En Haute-Savoie, avec 22 jours à plus de 30 °C en moyenne sur le département à l'horizon 2050, le nombre de jour à plus de 30 °C pourrait ainsi tripler (en valeur médiane) par rapport à aujourd'hui.

La deuxième carte ci-après est quant à elle complémentaire puisqu'elle expose l'écart du nombre de jours à plus de 30 °C entre aujourd'hui et 2050. Cet indicateur est particulièrement important car il traduit les projections en termes d'augmentation des vagues de chaleur et de conséquences néfastes sur les personnes vulnérables, l'agriculture et les infrastructures (via le seuil des 30 °C).

Écart du nombre de jours à + de 30 °C entre aujourd'hui et l'horizon 2050



Nous pouvons observer que l'ouest du département est principalement concerné par l'augmentation de ces vagues de chaleur (carte 2). En effet, le bassin genevois, la vallée de l'Arve et le bassin annécien sont les plus touchés. Il s'agit des principales agglomérations urbaines du département.

Aussi, ces situations topographiques, combinées à une forte urbanisation, sont des facteurs aggravants par rapport à cette augmentation des vagues de chaleur à l'horizon 2050.

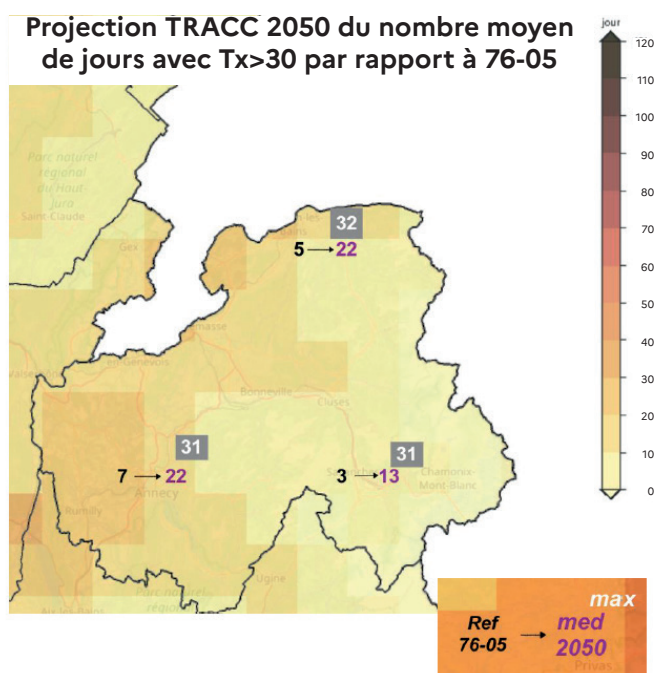
Il ne faut pas non plus mettre de côté la situation des zones plus montagneuses de l'est du département. Si, en altitude, à l'horizon 2050, elles pourront ne pas dépasser, ou seulement de très peu, le seuil du maximum quotidien de 30 °C, à l'échelle micro-locale, notamment en fond de vallées, les températures peuvent également connaître une forte augmentation.

L'écart avec les températures actuelles sera donc important et impactant pour les sociétés.

Concernant le nombre de jours supérieurs à 30 °C à l'horizon 2050 (carte 1), il faut également garder en tête qu'il y a une variabilité intra-départementale. Par exemple, à l'ouest de la vallée de l'Arve, le nombre de jours à plus de 30 °C pourrait atteindre 30 jours par an, alors que dans le massif du Mont-Blanc, il n'y aurait pas de jours à plus de 30 °C. Mais si on compare à aujourd'hui, à Chamonix comme à Thonon, le nombre de jours à plus de 30 °C sera environ multiplié par 4 et environ multiplié par 3 à Annecy.

Enfin si la moyenne annuelle du nombre de jours à plus de 30 °C (pour mémoire 22 jours en 2050) reste assez faible en comparaison des autres départements de la région (55 jours pour la Drôme par exemple), la variation par rapport à la période de référence sera tout aussi élevée. **Ceci apparaît d'autant plus important à considérer car les vagues de chaleur ne sont pas encore totalement ancrées dans les habitudes locales.**

S'adapter au changement climatique apparaît donc comme une nécessité. En effet, à titre de comparaison, en 2003, année la plus chaude



enregistrée pour le département, le nombre de jours à plus de 30 °C était de 25. Les projections à 2050 nous montrent donc une généralisation de cette situation.

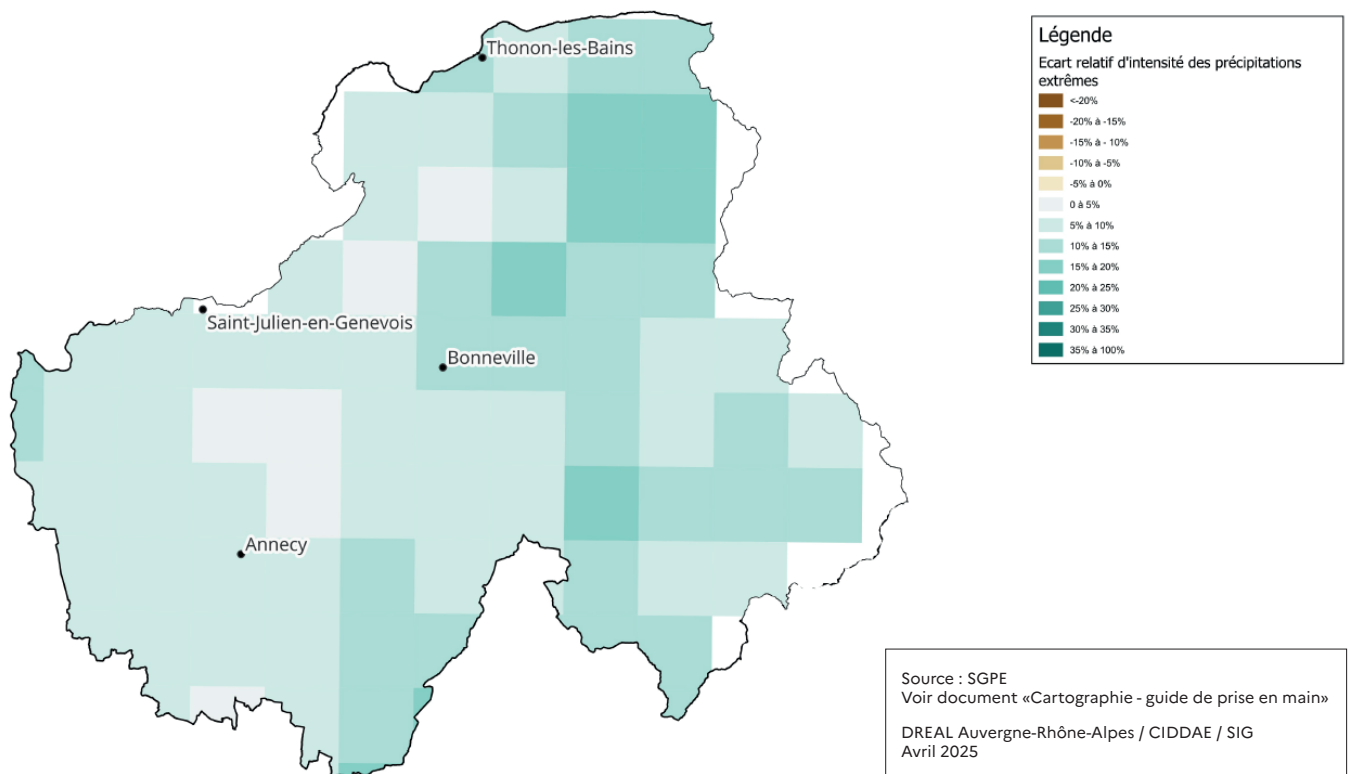
Enfin, il faut garder en tête les limites de cette analyse. En effet, les projections à 2050 sont déclinées à la maille SAFRAN. Il s'agit d'une maille d'étude du territoire national de 8 km par 8 km. Il y a donc une variabilité de l'augmentation des températures au sein de chaque maille, qui conditionne, de fait, l'adaptation locale.

Évolution des précipitations et de l'intensité maximale des pluies

Un deuxième axe pour caractériser les sensibilités du territoire face aux évolutions climatiques concerne l'évolution des précipitations. Pour quantifier celle-ci, la TRACC adopte l'indicateur représentant l'écart relatif d'intensité des précipitations extrêmes, à l'horizon 2050, par rapport à aujourd'hui. Cet écart exprime, en pourcentage, l'augmentation ou la diminution

de l'intensité des précipitations, les jours les plus pluvieux de l'année (moyenne des 5 % de jours les plus pluvieux). Ainsi, l'augmentation de ces précipitations extrêmes induit un accroissement des risques d'inondation, de glissement/mouvement de terrain ou encore de ruissellement et d'érosion des sols, augmentant dès lors la vulnérabilité du territoire.

Écart relatif d'intensité des précipitations extrêmes



En ce qui concerne la Haute-Savoie, nous remarquons que l'est pourrait être la partie la plus touchée du département (à l'inverse de l'augmentation des températures). En effet, à l'est, les jours pluvieux deviendraient jusqu'à 20 % plus intenses à l'horizon 2050 tandis qu'à l'ouest, cette tendance serait de 10 %. Au sein de cette interprétation, il faut prendre en compte le contraste de pluviométrie entre la plaine et la montagne initialement présent dans le département. En effet, en moyenne, les zones au-dessus de 1500 mètres reçoivent deux fois plus de précipitations qu'en plaine, en raison de l'effet orographique (phénomène où les reliefs de montagne influencent les précipitations). Au sein de ce contraste, il faut toutefois noter une

variabilité entre les versants. Ainsi, à l'horizon 2050, ce contraste plaine/montagne pourrait être exacerbé avec une augmentation des précipitations extrêmes au sein de ces deux zones.

Enfin, outre la limite de la maille SAFRAN qui estompe les variations locales, la variabilité inter-annuelle n'est pas mise en avant à travers cette carte. En effet, l'augmentation de l'intensité des précipitations pose la question de la capacité des territoires à gérer un très fort apport soudain en eau, ou au contraire, un très faible apport. Ainsi, ce contraste plaine/montagne, à l'horizon 2050, pourrait connaître des périodes d'inversion au sein d'une année.

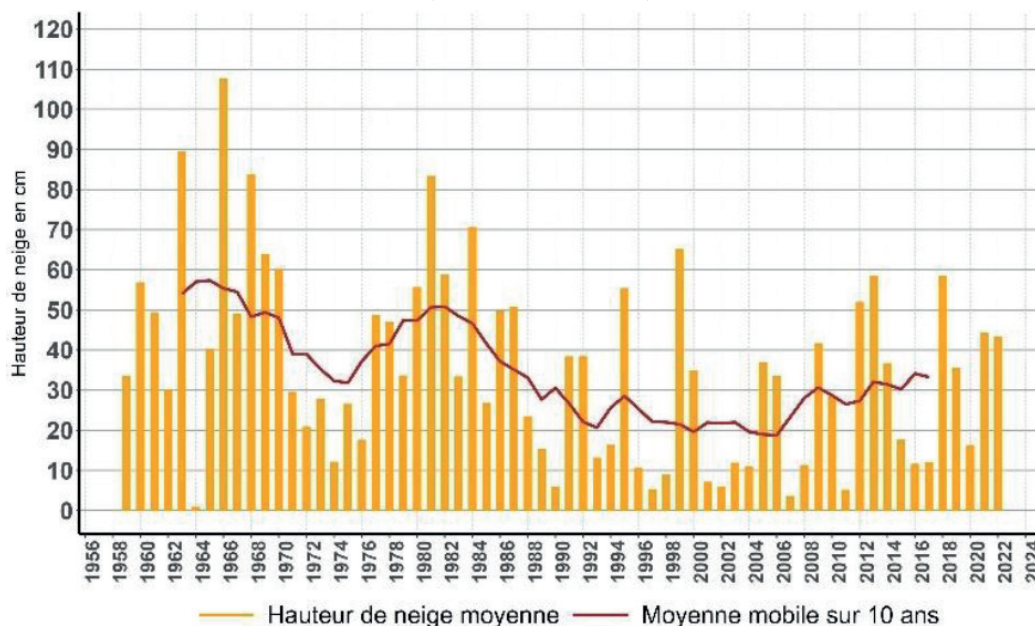
Évolution de l'enneigement en Haute-Savoie

En dessous de 2500 m d'altitude, les hivers apporteront de moins en moins de neige car les précipitations sous forme de neige vont diminuer. Ceci implique un décalage de l'enneigement d'environ 150 m par degré supplémentaire.

À horizon 2050, les zones situées vers 1500 m d'altitude devraient connaître approximativement les conditions actuelles des zones situées vers 1200 m.

La différence de hauteur de neige moyenne entre les périodes 1963-1992 et 1993-2022 est de -17 cm (diminution de 40 %).

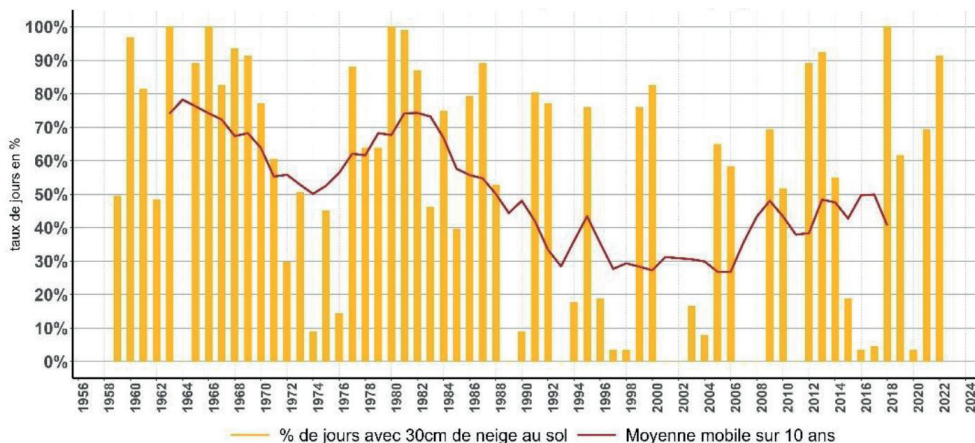
Hauteur de neige moyenne sur la saison hivernale (20 déc - 20 mars)



Focus sur la Station météo de Chamonix – Mont-Blanc, Altitude : 1 042 m. Exposition : Multiple (terrain plat). (Source Orcae et Météo France)

Les conditions d'enneigement naturel sur la saison complète s'évaluent avec l'indicateur suivant : le pourcentage de jours avec au moins 30 cm de neige au sol au cœur de l'hiver (91 jours, du 20 décembre au 20 mars).

% de jours avec 30 cm de neige au sol sur la saison hivernale (20 déc. - 20 mars, cm)



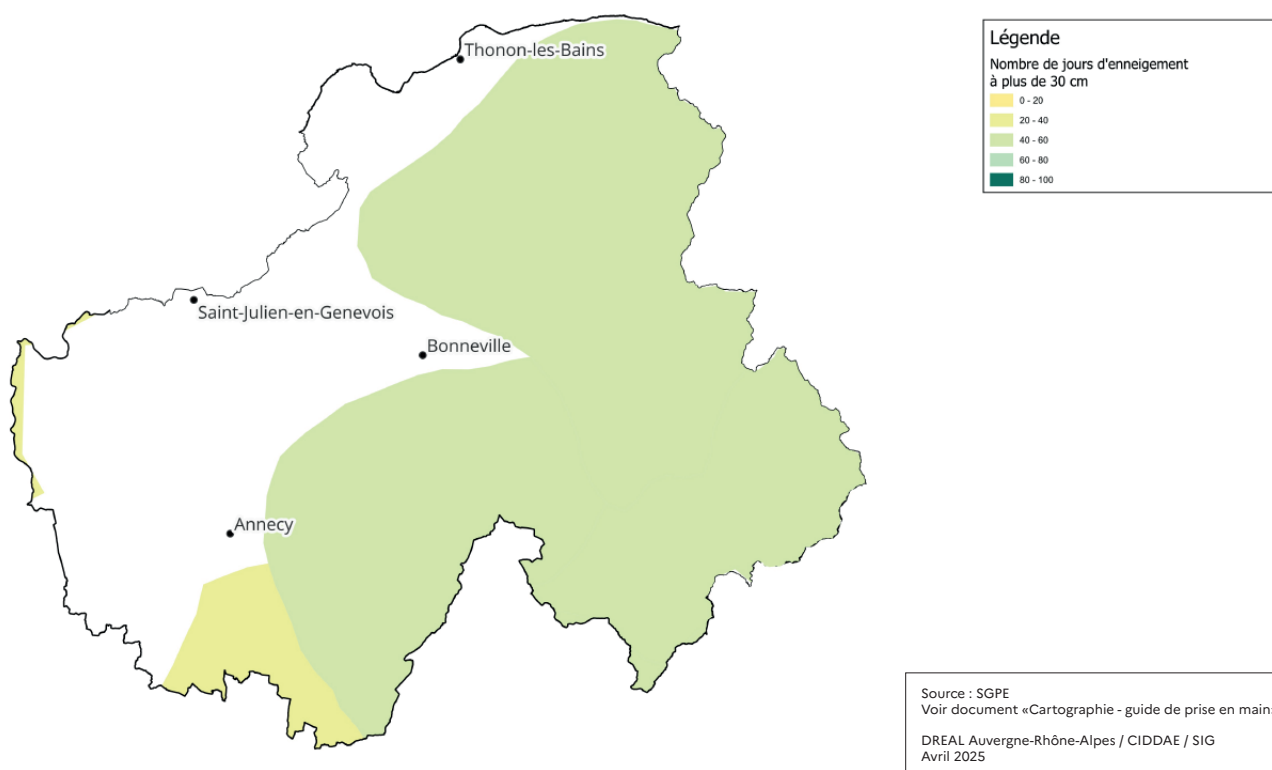
Le nombre de jours avec une hauteur de neige d'au moins 30 cm diminue en moyenne de 40 % entre 1963-1992 et 1993-2022.

Si l'on extrait de cette série les hivers peu enneigés (moins de 10 jours avec au moins 30 cm de neige au sol sur la période), 11 se situent dans la période la plus récente (1993-2022) et 5 dans la précédente (1963-1992). Quant aux hivers très enneigés (plus de 40 jours avec au moins 30 cm de neige au sol

sur la période), 14 se situent dans la période la plus récente (1993-2022) et 23 dans la précédente (1963-1992).

Sur cette station de mesure, les hivers peu enneigés sont plus nombreux sur la période climatique la plus récente et les hivers les plus enneigés se situent en majorité dans la période climatique précédente.

Projection à 2050 sur l'ensemble du département des conditions d'enneigement naturel



● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

Enjeu 1 : Transformation du modèle touristique en Haute-Savoie

Le département de la Haute-Savoie, de par sa topographie et la diversité de ses paysages et espaces naturels, est un territoire très attractif sur une grande partie de l'année. Que ce soit pour échapper aux fortes chaleurs en période estivale, pour le loisir, pour le sport ou encore pour la reconnexion avec la nature, les espaces naturels sont de plus en plus prisés et subissent sur certains secteurs une pression quasi continue et supérieure à leurs capacités naturelles de régénération.

Le modèle touristique haut-savoyard doit être transformé en profondeur et déployé sur l'ensemble du département, c'est-à-dire aussi bien la plaine que la montagne. Cela implique également une évolution et une coordination des différentes pratiques récréatives et touristiques afin de limiter la pression sur les espaces naturels et les ressources naturelles, notamment l'eau.

En période hivernale, les stations de petite et moyenne montagne sont particulièrement vulnérables au changement climatique avec un modèle économique qui doit être remis en question.

Vulnérabilité des domaines skiables

Face au changement climatique, les domaines skiables et le modèle économique sur lequel ils reposent seront de plus en plus exposés. Une étude menée en 2022 par la DDT vise à imaginer ce à quoi pourraient ressembler les conditions d'exploitation des domaines skiables en intégrant la TRACC.

La combinaison de l'augmentation des températures et de la diminution des précipitations sous forme de neige va affecter les conditions d'exploitation des domaines skiables haut-savoyards situés entre 900 et 2500 mètres d'altitude avec :

- un décalage du début de saison et des saisons moins longues par rapport à la situation actuelle ;

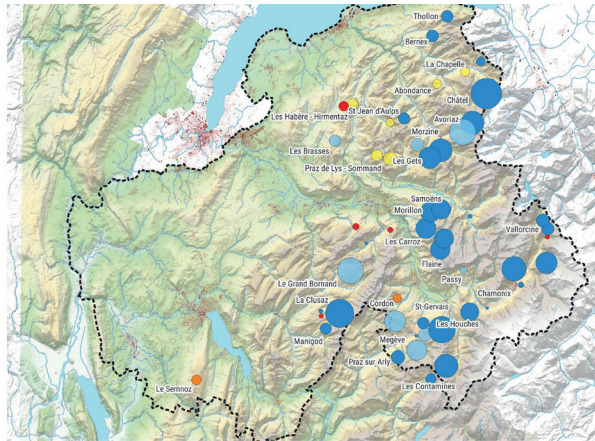
- une réduction de la plage d'utilisation des enneigeurs (qui ne peuvent produire de la neige qu'à une température ambiante négative), en particulier pendant les mois de novembre et décembre, période critique pour assurer l'ouverture des domaines avant les vacances de Noël ;
- une modification de l'hydrologie des bassins versants de montagne (augmentation des débits hivernaux, avancement des hauts débits printaniers liés à la fonte, et réduction des débits estivaux).

La question est de savoir si ces changements en cours et à venir menacent réellement le fonctionnement du domaine skiable considéré. Ce qui est certain, c'est qu'ils vont accroître la dépendance à la fabrication de neige, augmentant ainsi la pression sur l'efficacité du système d'enneigement et sur le contrôle des coûts de préparation du domaine skiable.

L'étude met en avant pour chaque domaine skiable le moment de puissance. Cet indicateur permet d'apprécier la capacité d'un domaine skiable à offrir de la dénivellée aux skieurs. Il se définit par le produit de son débit et de sa dénivellée. C'est un bon indicateur de la « capacité de production » d'un domaine skiable. Il permet également d'estimer le nombre de pratiquants que le réseau de remontées peut théoriquement amener sur les pistes.

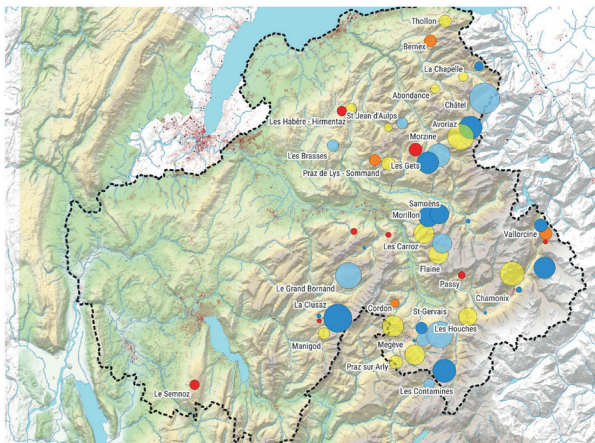
À l'échelle du département, **selon l'étude réalisée par la DDT74 en 2025**, c'est 92 % du domaine skiable haut-savoyard qui est exploitable de manière fiable tout au long de la saison sur la période 1980-2020 et 75 % à l'horizon 2050 (scénario +2 °C par rapport à aujourd'hui). Ce scénario reste de plus assez optimiste car il surestime très largement les potentialités de fabrication de la neige artificielle (calculés au seuil de 0 °C au lieu de -4 °C).

Vulnérabilité des domaines skiables de Haute-Savoie face au manque de neige



**période de référence
1980 - 2020**

La limite de l'enneigement naturel garanti, qui fluctue au gré des orientations et de l'exposition des versants (N, E, S, O), est fixée à 1 500 mètres d'altitude en versant nord et remonte jusqu'à 1 800 mètres en versant exposé plein sud.



**scénario possible pour
2050 :**

l'hiver est en moyenne plus chaud de 2°C par rapport à la période de référence 1980-2020. La limite de l'enneigement naturel garanti est montée de 300 mètres et se situe à environ 1800 mètres en versant nord et 2100 mètres en versant exposé plein sud.

Part du domaine skiable exploitable tout au long de la saison d'hiver (en tenant compte de l'enneigement naturel et de la production de neige)

- 90 - 100%
- 75 - 90%
- 50 - 75%
- 25 - 50%
- 0 - 25%

Moment de puissance



(% du moment de puissance du parc de remontées mécaniques)

L'analyse prend en compte les équipements mis en place par les gestionnaires pour sécuriser l'exploitation de leur domaine skiable : ascenseurs et installations de production de neige, en faisant l'hypothèse que la disponibilité en eau soit suffisante et que les potentialités thermiques du site autorisent un temps de fonctionnement des enneigeurs suffisant pour satisfaire les besoins de production.

Source des données : Domaines skiables élémentaires - DDT74 - données 2025
Fond de plan : BDALTI@IGN
Document produit par : DTT 74/STEM/GEO/J.P. VINCENT
Date de création : 01/10/2025

Le détail de la méthode est précisé sur [ce lien](#).



Priorité d'adaptation :

- Faire évoluer le modèle touristique aussi bien en plaine qu'en montagne, en conciliant le maintien des activités récréatives et la préservation des ressources et des espaces naturels et en tenant compte de la vulnérabilité des domaines skiables face à la diminution de l'enneigement

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du secteur du tourisme

MESURE 44 : Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique



Megève – Domaine skiable du Mont d'Arbois, le 29 décembre 2016.

Enjeu 2 : Raréfaction de la ressource en eau et multiplication des risques naturels

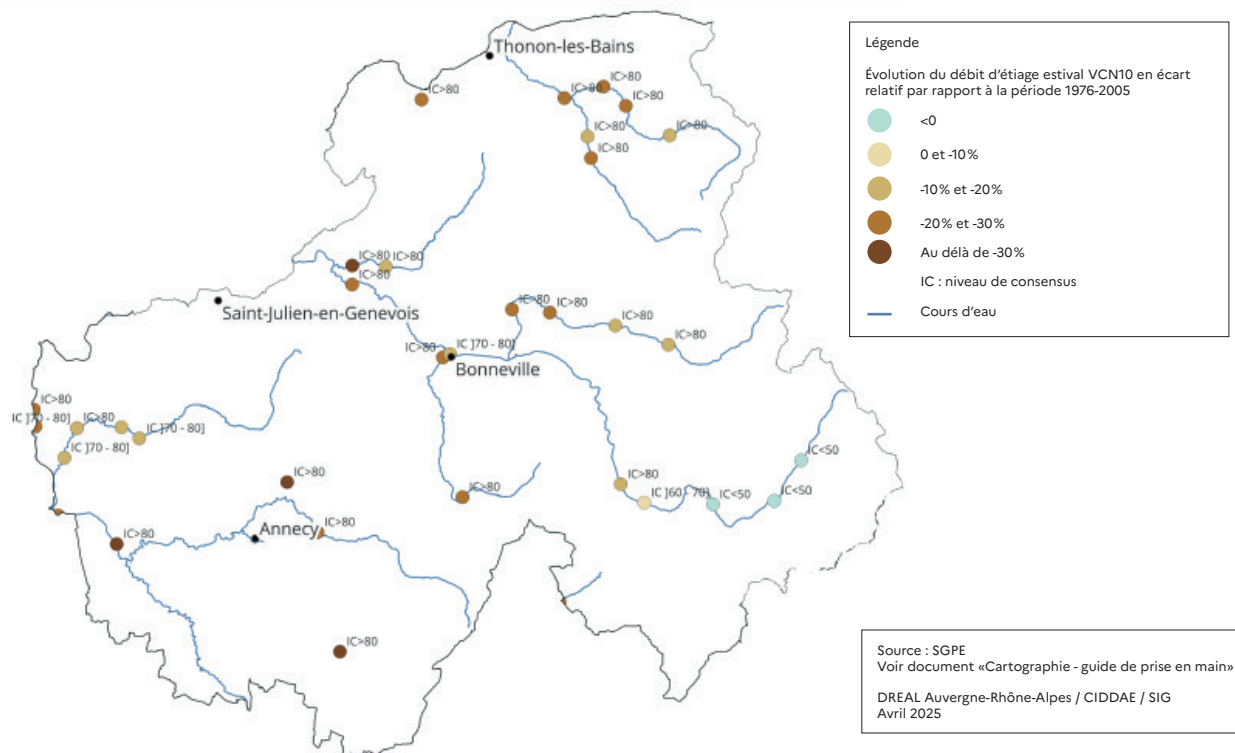
Depuis quelques années, la disponibilité de la ressource en eau est soumise à une baisse notable sur le territoire. Les débits d'étiage en période estivale atteignent parfois des seuils critiques sur certains secteurs. Cette sensibilité est la conséquence directe du changement climatique et de prélèvements d'eau encore importants sur le milieu naturel.

La diminution du débit d'étiage impacte l'accès à l'eau potable mais également les pratiques récréatives

(espaces de fraîcheur et de loisirs) et la qualité sanitaire de l'eau avec les rejets inévitables dans l'environnement par les stations de traitement des eaux usées (STEU). Cette raréfaction de la ressource en eau est à mettre en perspective avec une forte croissance démographique sur certaines communes.

Les projections à 2050 prévoient une réduction des débits d'étiage supérieure à 30 % sur certains secteurs à l'ouest du département (voir carte ci-dessous).

Sensibilité du territoire à l'évolution de l'hydrologie de surface



La diminution de la ressource en eau a plusieurs conséquences sur les risques naturels en Haute-Savoie (épisodes de sécheresse, éboulement, inondations, chutes de blocs...).

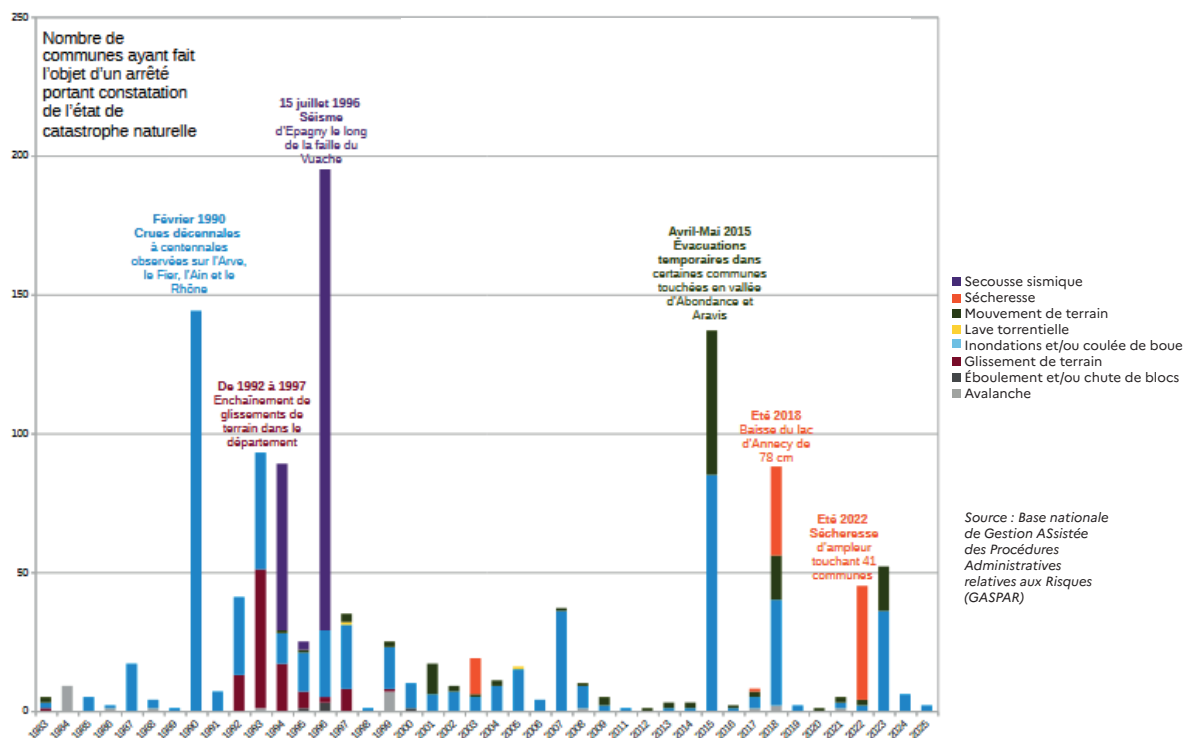
Si l'on observe plus largement l'évolution de l'ensemble de ces risques sur le département ces quarante dernières années, deux constats peuvent être mis en évidence :

- les catastrophes naturelles ne sont pas récentes en Haute-Savoie ;

- leurs fréquences sont relativement stables mais leurs natures se sont diversifiées avec en particulier l'apparition de gros épisodes de sécheresse (par exemple : Annecy 2018 et Servoz 2021) mais aussi des mouvements de terrain plus importants (par exemple Val d'Abondance en 2015).

La Haute-Savoie doit ainsi limiter sa vulnérabilité aux risques naturels et faire face à l'évolution tendancielle des catastrophes naturelles.

Évolution du nombre de déclarations de catastrophes naturelles entre 1983 et 2025



Priorités d'adaptation :

- Améliorer la gestion de la ressource en eau avec toute la chaîne des acteurs de l'eau, de la planification au rejet dans l'environnement en passant par les prélèvements et la distribution, afin d'assurer un accès à tous pour l'eau sous toutes ses formes (eau potable et espaces de fraîcheur et de loisirs)
- Mieux protéger la population et les biens face à la multiplication des risques naturels, en terme de prévention et de politique d'aménagement

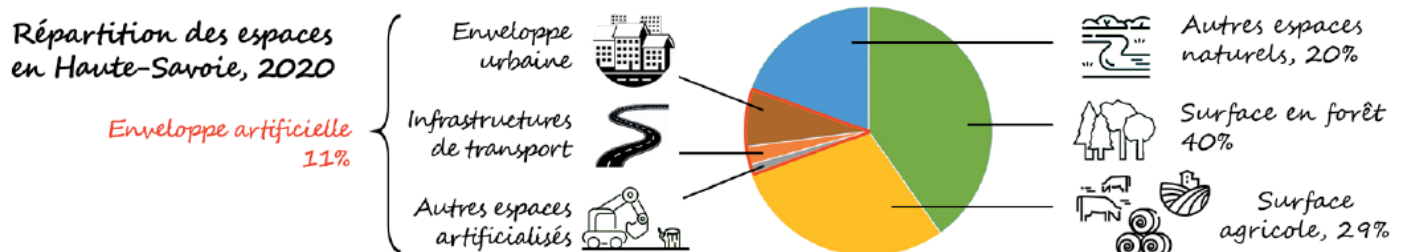
Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 2 : Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel
- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 6 : Protéger la population des risques naturels en montagne, notamment des risques glaciaires et périglaciaires
- MESURE 8 : Préparer la Sécurité Civile à l'augmentation des risques naturels
- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau

Éboulement sur la commune de Chevenoz - Dranse d'Abondance, en amont de la centrale hydroélectrique de Bioge

Enjeu 3 : Préservation de la qualité du cadre de vie et du patrimoine naturel de Haute-Savoie

La Haute-Savoie bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel avec près de 60 % d'espaces naturels variés (glaciers, lacs, forêts) et 29 % d'espaces dédiés à l'agriculture.



Les espaces naturels en Haute-Savoie, et notamment les glaciers et les forêts sont particulièrement sensibles au changement climatique. Le retrait important des glaciers et le dépérissement des forêts sont en large progression ces dernières années, modifiant de manière significative le patrimoine naturel en Haute-Savoie.



Aux effets du changement climatique sur les écosystèmes, viennent également s'ajouter une fréquentation touristique et récréative en hausse continue.



Développement du scolyte dans les forêts haut-savoyardes - 26/09/2023, Forêt domaniale de Magland - ©DDT74

Priorité d'adaptation :

- Préserver et restaurer les écosystèmes de la Haute-Savoie afin de maintenir la qualité du cadre de vie et le patrimoine naturel du territoire

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 20 : Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature pour l'adaptation
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique
- MESURE 47 : Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique

Enjeu 4 : Évolution des activités économiques et de l'agriculture en Haute-Savoie

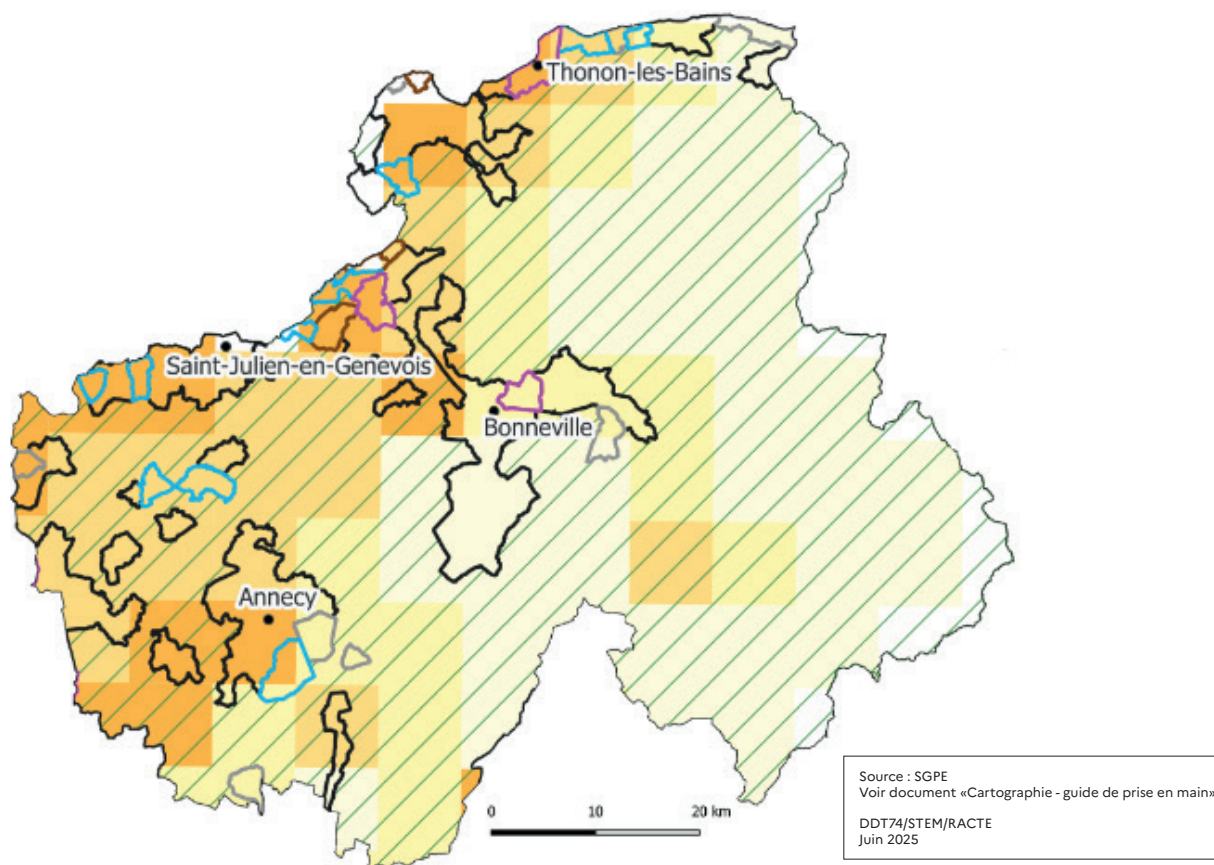
De par leur nature, les activités économiques peuvent être plus ou moins consommatrices de ressources (eau, foncier, énergie, etc.), lesquelles étant très vulnérables au changement climatique.

L'agriculture en Haute-Savoie se compose majoritairement d'élevages sur la partie est du département et d'une mixité entre de l'élevage et des cultures sur la partie ouest du département.

Les sécheresses de plus en plus fréquentes en Haute-Savoie rendent les activités agricoles très sensibles : manque d'eau pour le bétail, sols secs impactant fortement les cycles de végétation et les rendements, cultures peu adaptées aux fortes chaleurs.

Même si les sécheresses représentent une part importante des calamités agricoles, d'autres aléas climatiques comme les inondations et le gel peuvent être à l'origine de calamités agricoles en Haute-Savoie.

Exposition des filières agricoles à l'augmentation du nombre de jours avec un sol sec



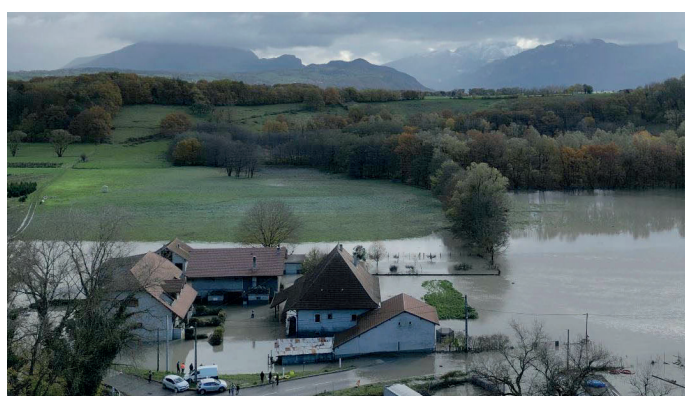
Légende

Fillières agricoles

- Cultures spécialisées
- Horticulture, maraîchage
- Grandes cultures
- Sans exploitation
- Polyculture, polyélevage
- Elevage

Nombre de jours avec un sol sec à 2050

- <20
- 20 - 40
- 40 - 60
- 60 - 80
- 80 - 100



Crue de l'Arve – Novembre 2023 ©DDT74



Priorités d'adaptation :

- Accompagner les activités économiques vers une consommation raisonnée et équitable des ressources afin de limiter les conflits d'usage tout en maintenant la dynamique de ces activités
- Renforcer la résilience des filières agricoles et de la pêche afin de garantir la souveraineté alimentaire avec une production locale, durable, variée, respectueuse de l'environnement et gardienne des traditions
- Préserver la santé des travailleurs face aux fortes vagues de chaleur en période estivale, tout en maintenant une continuité des activités économiques

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 11 : Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs
- MESURE 33 : Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises
- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone
- MESURE 39 : Accompagner la pêche et l'aquaculture marine face au changement climatique
- MESURE 40 : Mieux évaluer les actions d'adaptation mises en œuvre par les entreprises
- MESURE 41 : Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique

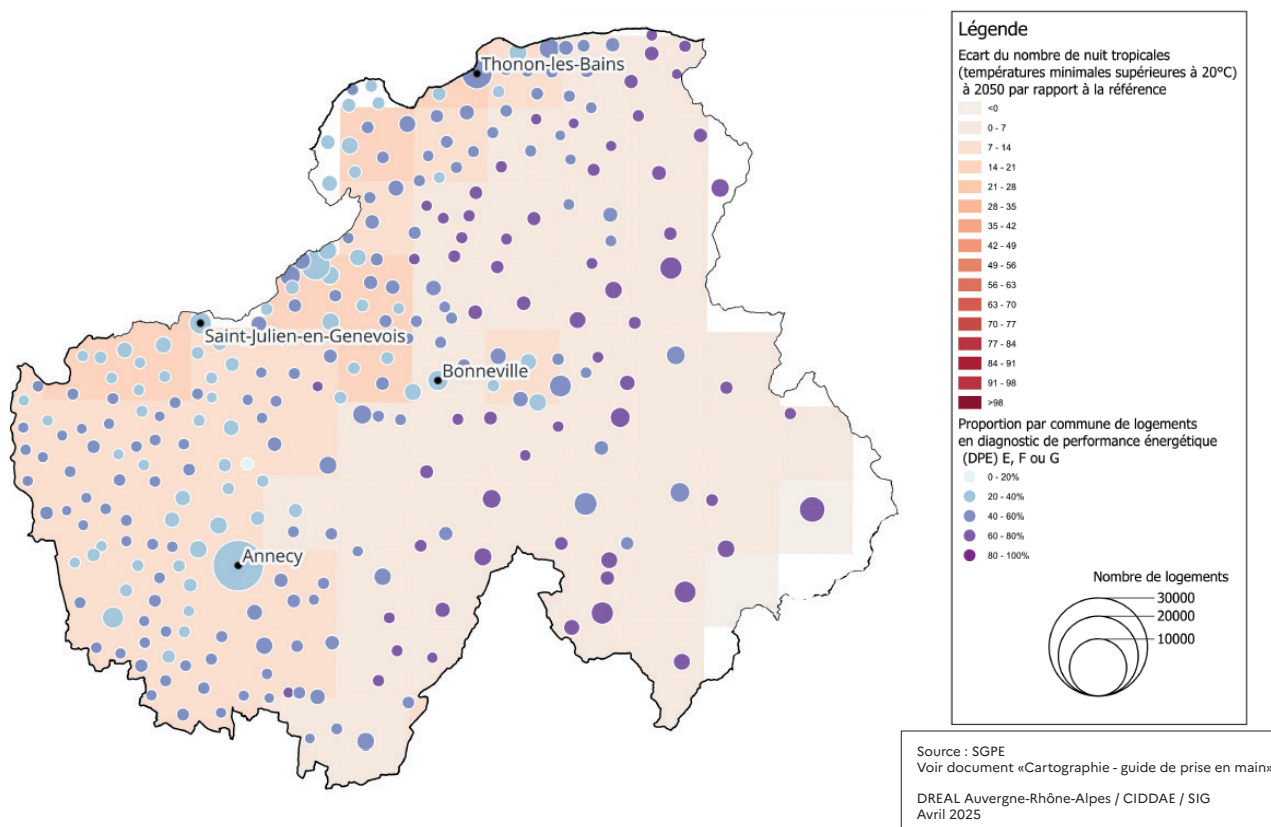
Enjeu 5 : Adaptation des bâtiments en Haute-Savoie

Parmi les logements en Haute-Savoie, 44,6 % représentent des passoires énergétiques, il s'agit des logements classés E, F et G (donnée 2019). Très consommateurs en énergie en période hivernale, ces logements s'avèrent également les plus exposés aux fortes chaleurs car faiblement ou pas isolés.

La projection de la hausse des températures renforce la vulnérabilité des habitants dans les bâtiments.

Les bâtiments tertiaires et notamment les équipements publics tels que les établissements scolaires sont également très impactés par le changement climatique.

Exposition des passoires thermiques (logements en DPE E, F ou G) par commune à l'augmentation du nombre de nuits tropicales



Priorité d'adaptation :

- Améliorer le confort thermique des bâtiments, en utilisant des matériaux biosourcés notamment

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 5 : Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles (RGA)
- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 12 : Un Etat exemplaire pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans le quotidien de travail des agents publics

Enjeu 6 : Mobilisation de la jeunesse

L'adaptation au changement climatique suppose un changement des comportements et des mentalités. Or, ce changement passe par la sensibilisation et l'intégration de la jeunesse aux réflexions. C'est elle qui construit et va faire le monde de demain.

Cet enjeu, déjà identifié en 2024 à travers le groupe de travail « jeunes », reste d'actualité. C'est pourquoi la COP 74 a de nouveau intégré en 2025 des collégiens et lycéens, via l'entrée des éco-délégués, afin de leur permettre de créer des COP à l'échelle de leurs établissements scolaires.



Séquence Radio Globule enregistrée lors de la COP 74 à Chamonix le 20 juin 2025 :
« C'est quoi une COP ? »

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 48 : Mobiliser les citoyens dans des missions liées à l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques
- MESURE 49 : Poursuivre et renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et dans les cursus de l'enseignement supérieur

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 22 actions ont été déterminées collectivement pour adapter le département de la Haute-Savoie au changement climatique.

Ces 22 actions prioritaires sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

Parmi elles, 4 actions prioritaires ont été définies :

- Poursuivre les efforts de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces
- Limiter la surfréquentation et mieux la répartir sur le territoire pour préserver les ressources et milieux naturels
- Renforcer la place de la gestion de la ressource en eau dans les outils de planification
- Garantir une meilleure coordination entre chaque échelon gestionnaire des politiques d'aménagement du territoire.

Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



HAUTE-SAVOIE



**LES ACTIONS
DÉPARTEMENTALES**

Priorité
d'adaptation

Faire évoluer le modèle touristique aussi bien en plaine qu'en montagne, en conciliant le maintien des activités récréatives et la préservation des ressources et des espaces naturels et en tenant compte de la vulnérabilité des domaines skiables face à la diminution de l'enneigement

ACTION

PÉRENNISER LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS POUR FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES TOURISTIQUES



Pilotes

- État

Contributeurs

- En lien avec les JOP 2030 :
- Collectivités
 - Acteurs du tourisme

Mise en œuvre



Au fil de l'eau

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Coordonner l'ensemble des acteurs du tourisme afin d'assurer une conciliation des usages existants et futurs au sein des espaces récréatifs

Le département offre un large panel d'activités touristiques. Cette caractéristique est un atout mais demande une conciliation entre chacun des usages et acteurs des espaces récréatifs. Cette synergie est déjà impulsée par les acteurs du territoire mais pousse à être confortée afin d'assurer l'adaptation des pratiques touristiques.

Cette priorité intervient pour donner suite à la dynamique initiée lors de la COP. En effet, le travail et la coordination multi-parties apparaissent nécessaires dans un contexte où les pratiques doivent évoluer. À ce titre, un besoin se fait ressentir quant à la sensibilisation du public et des acteurs du tourisme.

Indicateur de suivi



- Nombre d'actions de sensibilisation engagées

Conditions de succès

- Fédérer des acteurs très nombreux et très hétérogènes
- Sensibiliser et former aux enjeux
- Assurer une participation équilibrée de tous les partenaires

Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens humains pour porter les démarches
- Disposer de diagnostics territoriaux fiables pour proposer des solutions adaptées

Priorité
d'adaptation

Faire évoluer le modèle touristique aussi bien en plaine qu'en montagne, en conciliant le maintien des activités récréatives et la préservation des ressources et des espaces naturels et en tenant compte de la vulnérabilité des domaines skiables face à la diminution de l'enneigement

ACTION

EXPLOITER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE AU SERVICE DE SA RÉGÉNÉRATION



Pilotes

- Collectivités

Contributeurs

- OT
- Acteurs économiques
- Gestionnaires d'espaces naturels

Mise en œuvre



À déterminer

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Réattribuer les bénéfices liés au tourisme à la préservation du territoire

L'attractivité du département peut apparaître comme une force afin de préserver voire restaurer les milieux fréquentés. En effet, il s'agit d'une ressource financière et d'un moyen pour toucher un large public quant à la nécessité de régénérer le territoire.

Les acteurs soulignent le fait positif concernant le début d'une prise de conscience quant au besoin de cette régénération. Aussi, il faut utiliser celle-ci comme un outil. De plus, les intérêts du monde touristique convergent vers la régénération du territoire. La disponibilité des ressources et la qualité des infrastructures nécessaires à l'accueil du public (eau potable, réseaux...) peuvent être vus comme le fruit d'une amélioration continue de l'offre touristique.

Indicateur de suivi



- Nombre de collectivités/ réflexions engagées

Conditions de succès

- Fédérer des acteurs très nombreux et très hétérogènes
- Sensibiliser et former aux enjeux
- Porter des démarches d'innovation et de solidarité
- Trouver des synergies à l'échelle d'un territoire

Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens humains et financiers
- Renforcer la coordination des actions
- Communiquer sur les bénéfices

Priorité
d'adaptation

Faire évoluer le modèle touristique aussi bien en plaine qu'en montagne, en conciliant le maintien des activités récréatives et la préservation des ressources et des espaces naturels et en tenant compte de la vulnérabilité des domaines skiables face à la diminution de l'enneigement

ACTION

ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION DU TOURISME HIVERNAL

**Pilotes**

- Collectivités

Contributeurs

- En lien avec le commissariat de massif :
- État
 - Entreprises

Mise en œuvre

Chantier démarré
en 2025

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Promouvoir la diversification des activités afin de garantir un revenu aux professionnels du tourisme et pérenniser les bassins économiques déjà en place

Les projections du climat à 2050 montrent que le département devra faire face à une baisse importante de l'enneigement. En effet, il pourrait y avoir 40 à 50 jours en moins d'enneigement par an avec une épaisseur de neige supérieure à 5 cm à 1 500 mètres d'altitude. Cette diminution remet en cause la pérennité du tourisme hivernal haut-savoyard et les plus de 50 stations qu'il fait vivre.

Aussi, face à ces menaces, il apparaît nécessaire d'adapter l'offre touristique d'hiver aux bouleversements. Pour les stations de haute altitude, l'économie de la neige pourrait être toujours viable, mais ce n'est pas le cas pour celles de moyenne et basse altitude. En effet, déjà aujourd'hui, des stations de basse altitude connaissent des fermetures. Ainsi, l'objectif est de promouvoir la diversification des activités afin de garantir un revenu aux professionnels du tourisme.

Indicateur de suivi

- Nombre de collectivités engagées dans une démarche de reconversion

Conditions de succès

- Sensibiliser des élus et des acteurs économiques
- Partager des bonnes pratiques
- Accompagner financièrement et humainement pour engager les démarches

Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens financiers, humains, techniques
- Mobiliser les acteurs

Priorité
d'adaptation

Préserver et restaurer les écosystèmes de la Haute-Savoie afin de maintenir la qualité du cadre de vie et le patrimoine naturel du territoire

ACTION

PERMETTRE LA COEXISTENCE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AVEC LES USAGES RÉCRÉATIFS AU SEIN DES ESPACES NATURELS



Pilotes

- À préciser selon les filières économiques

Contributeurs

- Chambre d'agriculture
- Représentants de la filière sylvicole
- OT
- Acteurs économiques

Mise en œuvre



Dès que possible

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Soutenir les usages économiques locaux (agriculture, sylviculture) tout en leur permettant de s'inscrire dans une logique de durabilité



Coordonner ces usages économiques avec les usages récréatifs pour assurer une cohabitation dépourvue de tension

Les espaces naturels haut-savoyards connaissent une multitude de pratiques. Aussi assurer un équilibre entre les fonctions écologiques, sociales et économiques a pour but de conserver la multifonctionnalité des espaces et donc de converger vers une adaptation au changement climatique.

Indicateur de suivi



- Nombre de démarches initiées

Conditions de succès

- Mobiliser les acteurs
- Partager les bonnes pratiques et retours d'expérience d'autres territoires

Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens financiers et humains
- Outils de communication

Priorité
d'adaptation

Accompagner les activités économiques vers une consommation raisonnée et équitable des ressources afin de limiter les conflits d'usage tout en maintenant la dynamique de ces activités

ACTION

SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LE MONDE ÉCONOMIQUE DANS LA SOBRIÉTÉ DES USAGES



Pilotes

- À préciser

Contributeurs

- Institutions consulaires
- Associations d'entreprises et chambres professionnelles

Mise en œuvre



Engagé

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Favoriser le déploiement de la RSE des entreprises visant notamment une sobriété hydrique

La sobriété des usages fait référence à la baisse de la consommation des ressources au sein des territoires. Or, cette réalisation ne peut se faire sans l'accompagnement des entreprises en leur mettant à disposition des outils et moyens humains et techniques.

Le département est un territoire économiquement dynamique avec la présence d'une diversité de secteurs en bonne santé. Toutefois, ils reposent, pour la grande majorité, sur des ressources inhérentes au territoire (climat froid, neige, alpages, forêts...). Or, ces ressources sont sensibles aux variations du climat. Donc les processus doivent connaître des modifications pour intégrer ces perturbations et diminuer la consommation de ressources.

Plus largement, les organisateurs de manifestations sportives doivent être intégrés à ces actions de sensibilisation et d'accompagnement à la sobriété des usages.

Indicateur de suivi



- Nombre d'actions de sensibilisation, de formation ou de communication

Conditions de succès

- Fédérer des acteurs
- Mener un travail sur la conciliation des enjeux
- Sensibiliser les décideurs
- Partager les bonnes pratiques

Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens humains, techniques et financiers
- Disposer d'outils pédagogiques et ludiques
- Faire prendre conscience des enjeux et de la nécessité d'agir maintenant

Priorité
d'adaptation

Accompagner les activités économiques vers une consommation raisonnée et équitable des ressources afin de limiter les conflits d'usage tout en maintenant la dynamique de ces activités

ACTION

GARANTIR UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES RESSOURCES ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS



Pilotes

- À débattre

Contributeurs

- Collectivités
- Acteurs économiques
- Monde agricole
- Acteurs du tourisme
- Gestionnaires d'espaces naturels
- Gestionnaires de réseaux d'eau potable

Mise en œuvre



À initier en 2026

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Permettre une gestion équilibrée des ressources et de se prémunir des possibles conflits d'usage

Cela fait appel à la notion de collectif et de travail en concertation et partenariats. Face au tissu économique dense, les territoires connaissent des variabilités ou situations de rareté des ressources majeures de cette économie. En effet, pour l'eau, il y a des risques de pénurie (neige artificielle, eau potable, irrigation...); pour le foncier, une artificialisation grandissante qui induit une pression sur les terres agricoles et les espaces naturels; pour l'énergie, une demande croissante. Face à cette diversité d'usages pour une même ressource, il est essentiel de mettre en place une répartition équitable afin de ne pas accroître la vulnérabilité des activités économiques.

Cette action sous-entend la mise en place d'un suivi renforcé de la qualité et des volumes d'eau disponibles, afin d'anticiper au mieux les tensions sur la ressource.

Indicateur de suivi



- Nombre d'initiatives engagées

Conditions de succès

- Fédérer des acteurs
- Connaître l'état de la ressource
- Expérimenter/innover

Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens humains et financiers
- Renforcer la coordination des actions
- Communiquer sur les bénéfices

Priorité
d'adaptation

Préserver la santé des travailleurs face aux fortes vagues de chaleur en période estivale, tout en maintenant une continuité des activités économiques

ACTION

PROTÉGER EFFICACEMENT LES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES LIÉS À LA CHALEUR



Pilotes

- État (DDETS)

Contributeurs

- Les représentants des organismes socio-professionnels

Mise en œuvre



À préciser

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mettre en place une réglementation et des outils à disposition des entreprises pour garantir de bonnes conditions de travail de leurs employés

Les projections du climat à 2050 évoquent une multiplication des vagues de chaleur et une augmentation globale des températures. Or, ces conditions climatiques créent un nouveau risque pour les personnes exposées à ces éléments dans le cadre de leur emploi.

En effet, l'exposition à la chaleur entraîne des conséquences néfastes sur la santé, outre l'augmentation des risques d'accidents du travail. Les personnes exposées peuvent connaître des migraines, crampes, déshydratation, pouvant aller jusqu'à des insolation et hospitalisations. Mettre en place une réglementation et des outils à disposition des entreprises, pour garantir les bonnes conditions de travail de leurs employés, est une condition afin de garantir la viabilité des structures.

Indicateur de suivi



- Nombre de campagnes de communication et d'actions de prévention réalisées

Conditions de succès

- Sensibiliser/former les entreprises et les salariés
- Contrôler et assurer le respect de la réglementation
- Adapter les outils
- Expérimenter/innover

Besoins de court terme pour accélérer

- Adapter / faire évoluer les obligations réglementaires en cas de fortes chaleurs

Priorité d'adaptation

Faire évoluer le modèle touristique aussi bien en plaine qu'en montagne, en conciliant le maintien des activités récréatives et la préservation des ressources et des espaces naturels et en tenant compte de la vulnérabilité des domaines skiables face à la diminution de l'enneigement

ACTION

LIMITER LA (SUR)FRÉQUENTATION ET MIEUX LA RÉPARTIR SUR LE TERRITOIRE AFIN DE PRÉSERVER LES RESSOURCES ET MILIEUX NATURELS



Pilotes

- Collectivités

Contributeurs

- Services de l'État
- OT
- Acteurs économiques
- Gestionnaires d'espaces naturels

Mise en œuvre



Chantier démarré en 2025

Impact ★★ ★
Faisabilité ★★ ★

Description de l'action



Déployer une offre de tourisme répartie sur l'ensemble du territoire et non plus concentrée sur certaines zones afin de réduire la pression sur les ressources

La Haute-Savoie dispose d'une richesse en termes d'espaces naturels, qui doit être préservée. Or, il s'agit d'un département attractif tant pour les populations résidentes que pour les populations touristiques. Ainsi, préserver les ressources et notamment la ressource en eau apparaît comme une nécessité, car ce sont elles qui garantissent la pérennité de l'activité économique liée aux pratiques de loisirs. Les espaces haut-savoyards connaissent une forte fréquentation, si ce n'est, pour certains, une surfréquentation. Aussi, les acteurs du territoire soulignent la nécessité d'adapter les stratégies touristiques en fonction de cette fréquentation. Cela a pour but de la répartir de façon homogène et de limiter sa croissance. De fait, l'objectif est de tendre vers une moindre pression sur les ressources.

Indicateur de suivi



- Nombre d'actions engagées

Conditions de succès

- Sensibiliser les acteurs concernés aux enjeux
- Renforcer la coordination entre acteurs
- Mettre en place des mesures incitatives ou de régulation

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer de diagnostics territoriaux fiables pour proposer des solutions adaptées
- Mobiliser les outils réglementaires adaptés, le cas échéant, créer de nouveaux dispositifs

Améliorer la gestion de la ressource en eau avec toute la chaîne des acteurs de l'eau, de la planification au rejet dans l'environnement en passant par les prélèvements et la distribution, afin d'assurer un accès à tous pour l'eau sous toutes ses formes (eau potable et espaces de fraîcheur et de loisirs)

Priorité d'adaptation

ACTION

RENFORCER LA PLACE DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION



Pilotes

- État

Contributeurs

- Collectivités
- Acteurs économiques (stations, monde agricole, industriels...)

Mise en œuvre



Chantier démarré en 2025

Impact
 Faisabilité

Description de l'action



Replacer l'eau comme une priorité dans les documents d'aménagement

Disponibilité en eau potable, rejets dans l'environnement et débit d'étiage sont tous 3 liés. En période de sécheresse, cet équilibre est rompu.

La Haute-Savoie possède une culture de l'intercommunalité forte avec un maillage important de documents de planification. De fait, ils constituent des outils à la disposition des collectivités pour gérer au mieux leur territoire. Ce sont des documents de référence des politiques et des instruments d'aide à la décision. Ainsi, l'intégration de l'enjeu eau est une opportunité.

Les participants ont fait remonter l'aspect positif de la présence de documents de planification afin de coordonner les actions d'aménagement du territoire. Cependant, un manque se fait ressentir concernant la place de l'eau en leur sein. Dès lors, l'objectif est de les faire apparaître en tant qu'outils pour coordonner les politiques d'aménagement du territoire avec les politiques de l'eau (eau potable et assainissement), notamment à travers le PLUi.

Indicateur de suivi



- Nombre de documents d'urbanisme intégrant un volet « eau »

Conditions de succès

- Sensibiliser et former les élus
- Fédérer les acteurs
- Orienter les outils et documents de planification stratégique et d'aménagement pour tenir compte de la ressource en eau

Besoins de court terme pour accélérer

- Connaître l'état de la ressource
- Simplifier et articuler les documents de planification

Améliorer la gestion de la ressource en eau avec toute la chaîne des acteurs de l'eau, de la planification au rejet dans l'environnement en passant par les prélèvements et la distribution, afin d'assurer un accès à tous pour l'eau sous toutes ses formes (eau potable et espaces de fraîcheur et de loisirs)

Priorité d'adaptation

ACTION

LIMITER LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE POUR CONSERVER UN ACCÈS À L'EAU POTABLE POUR TOUS



Pilotes

- Collectivités

Contributeurs

Mise en œuvre



Au fil de l'eau

- Impact
- Faisabilité

Description de l'action



Rechercher l'équilibre entre dynamisme démographique et pérennité de la ressource en eau

La Haute-Savoie est un territoire très dynamique en terme démographique. En effet, depuis 2018, il y a environ 7 300 nouveaux habitants par an. Cela suppose donc une extension de l'enveloppe urbaine et un besoin accru en ressources. Aujourd'hui, des territoires font déjà face à des situations de pénurie d'eau potable en période de sécheresse et d'été. Or, face à une pression démographique grandissante, l'enjeu se pose de la possible généralisation de cette situation, à la majeure partie du département, à l'horizon 2050. Aussi, il apparaît nécessaire de mettre en place des mesures afin de réguler l'accueil de nouveaux habitants et les constructions allant de pair. Cela pose ainsi l'enjeu de l'adaptation des politiques d'aménagement dans le but de rechercher l'équilibre entre dynamisme démographique et pérennité de la ressource en eau.

Indicateur de suivi



- Nombre d'actions menées

Conditions de succès

- Approfondir le dialogue entre partenaires
- Partager des éléments de diagnostics pour mieux cibler les actions à mener
- Mieux tenir compte de la disponibilité de la ressource dans les choix d'aménagement

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer des données et études pour partager les diagnostics

Priorité d'adaptation

Améliorer la gestion de la ressource en eau avec toute la chaîne des acteurs de l'eau, de la planification au rejet dans l'environnement en passant par les prélèvements et la distribution, afin d'assurer un accès à tous pour l'eau sous toutes ses formes (eau potable et espaces de fraîcheur et de loisirs)

ACTION

ASSURER UN ACCÈS POUR TOUS À L'EAU SOUS TOUTES SES FORMES



Pilotes

- À définir

Contributeurs

- État
- Collectivités
- Acteurs économiques (exploitants remontées mécaniques, OT, gestionnaires de golfs...)
- Acteurs du monde agricole
- Industriels
- Gestionnaires de réseaux d'eau potable
- GEMApiens

Mise en œuvre



Courant 2026

Impact ★★
Faisabilité ★★☆☆

Description de l'action



Garantir l'accès à l'eau pour tous (eau potable et espaces de fraîcheur et de loisir)

La ressource en eau apparaît majeure pour la pérennité de l'activité touristique en Haute-Savoie. En effet, elle est présente tant pour répondre aux besoins quotidiens de la population, que pour satisfaire les pratiques récréatives (espaces de fraîcheur et de loisirs...).

Les acteurs du territoire alertent sur des situations de pénurie d'eau potable et de baisse voire tarissement des cours d'eau en période estivale. Aussi, il y a un réel enjeu à garantir l'accès pour tous, en prenant en compte la fluctuation saisonnière de la demande (dimensions des infrastructures) et la variabilité spatiale. Dans cette logique, la connaissance précise des ressources à disposition et des prélèvements effectués est un levier important.

Indicateur de suivi



- Nombre d'actions de sensibilisation, de formation ou de communication

Conditions de succès

- Connaître la ressource
- Former/sensibiliser aux enjeux

Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens techniques et études

Priorité d'adaptation

Améliorer la gestion de la ressource en eau avec toute la chaîne des acteurs de l'eau, de la planification au rejet dans l'environnement en passant par les prélèvements et la distribution, afin d'assurer un accès à tous pour l'eau sous toutes ses formes (eau potable et espaces de fraîcheur et de loisirs)

ACTION**ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU****Pilotes**

- Collectivités

Contributeurs

- Gestionnaires de réseaux d'eau potable

Mise en œuvre

En cours

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Déployer les moyens humains et financiers permettant le renouvellement des réseaux d'eau, tout en anticipant les besoins futurs

La performance des réseaux est un levier d'action afin de garantir un taux de fuite minimal. Or, face au changement climatique, le renouvellement de ces infrastructures apparaît d'autant plus nécessaire que la ressource en eau va être amenée à subir des variations dans le temps et l'espace ainsi que la multiplication des périodes de faible apport.

Aussi, l'objectif est de limiter au maximum les fuites et de permettre l'intégration de technologies plus sobres, tout en anticipant les besoins futurs. Cette priorité suppose également une coordination entre le renouvellement des différents réseaux (gaz, électricité, fibre) afin de garantir la continuité des services à la population et de limiter les nuisances lors des phases de travaux.

Indicateur de suivi

- Linéaire de réseau suivi

Conditions de succès

- Connaître l'état des réseaux
- Assurer la coordination des acteurs

Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens humains, techniques et financiers

Priorité d'adaptation

Mieux protéger la population et les biens face à la multiplication des risques naturels, en termes de prévention et de politique d'aménagement

ACTION



GARANTIR UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE CHAQUE ÉCHELON GESTIONNAIRE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Pilotes

- À définir

Mise en œuvre



Chantier à engager en 2026

Impact 
 Faisabilité 



Description de l'action



Encourager la coopération entre les différentes échelles territoriales publiques et privées afin de fluidifier la gouvernance des territoires

L'objectif est de fluidifier la gouvernance des territoires, en ce qui concerne les politiques d'aménagement. Pour cela, il apparaît nécessaire d'encourager la coopération entre les différentes échelles territoriales publiques et privées. En effet, la gestion de l'eau et plus globalement des risques naturels, doit être une partie à part entière des documents d'urbanisme, au-delà des plans de prévention. Le département fait face à une diversité de risques, exacerbés par le changement climatique. Un manque de coordination pourrait avoir pour conséquence le renforcement de l'exposition des populations. De plus, assurer cette collaboration permettrait d'éviter des contradictions et inégalités entre et au sein des territoires. À titre d'exemple, les politiques d'aménagement doivent favoriser la capacité des sols à stocker l'eau ou encore préserver les continuités écologiques.

Indicateur de suivi



- Nombre de démarches engagées



Conditions de succès

- Fédérer des acteurs nombreux et hétérogènes
- Assurer une participation et une expression équilibrée de tous les partenaires
- Identifier un cadre / une échelle de gouvernance adaptée

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer des ressources pour approfondir le dialogue entre acteurs
- Renforcer la coordination des acteurs

**Priorité
d'adaptation**

Mieux protéger la population et les biens face à la multiplication des risques naturels, en termes de prévention et de politique d'aménagement

ACTION**PRÉVENIR LA MULTIPLICATION DES RISQUES NATURELS****Pilotes**

- État

Contributeurs

- Collectivités

Mise en œuvre

Chantier en cours

Impact ★★ ★
Faisabilité ★★ ★

Description de l'action

Améliorer la connaissance et la prévision des catastrophes naturelles, et mieux penser le territoire pour prévenir les risques

Les modifications du climat entraînent une augmentation des facteurs pouvant conduire au déroulement de catastrophes naturelles. En effet, l'augmentation des événements extrêmes renforce le risque d'inondation. Aussi, la hausse des températures conduit à la fonte du pergélisol et à l'accroissement de l'instabilité des versants, ce qui amène à un risque de mouvement de terrain.

L'accroissement de ces risques naturels pose la question de la protection de la population et des biens. C'est pourquoi les politiques de prévention doivent prendre en compte cette future multiplication des aléas. Celle-ci apparaît d'autant plus cruciale que la Haute-Savoie est un territoire démographiquement dynamique, cela suppose donc un nombre important d'habitants pouvant être exposés. Enfin, ces risques exacerbés posent la question de l'impact économique des potentielles destructions de biens et de la manière dont anticiper celui-ci.

Indicateur de suivi

- Nombre d'actions de communication/sensibilisation

Conditions de succès

- Sensibiliser/communiquer sur les risques
- Former les acteurs

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer d'outils et de kits de communication adaptés à chaque cible

Priorité d'adaptation

Préserver et restaurer les écosystèmes de la Haute-Savoie afin de maintenir la qualité du cadre de vie et la patrimoine naturel du territoire

ACTION

RÉGULER L'ACCÈS AUX ESPACES NATURELS



Pilotes

- Gestionnaires d'espaces naturels

Contributeurs

- Collectivités
- Acteurs du tourisme

Mise en œuvre



À définir

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mieux partager l'accès aux espaces naturels, sans nécessairement interdire totalement l'accès, afin de préserver les écosystèmes et de limiter les risques (accidents, conflit d'usage...)

Le département possède des espaces à fortes valeurs écologique et paysagère. Près de la moitié du territoire est occupé par des forêts ou des milieux naturels d'altitude. Ils permettent le maintien d'une biodiversité mais aussi de l'identité et des traditions locales (pastoralisme...). Aussi, protéger ces espaces suppose de mettre en place une régulation de leur accès.

Cette action intervient afin d'éviter de rajouter des impacts négatifs (érosion, déchets, dérangement de la faune...) sur les écosystèmes, en ajout des effets du changement climatique. Un deuxième objectif vise à limiter les risques liés à une forte fréquentation (accidents, tensions entre les usagers). Enfin, réguler l'accès à ces espaces permettrait de garantir une meilleure expérience pour les loisirs. L'objectif général est de mieux partager l'espace sans en interdire totalement l'accès.

Une première étape vise à créer un observatoire des usages et de la fréquentation des espaces naturels en Haute-Savoie.

La régulation de l'accès peut aussi passer par une réduction de l'accessibilité de certaines zones naturelles d'altitude, limitant ainsi l'attractivité et in fine la pression sur l'environnement : « rendre des espaces inaccessibles aux voitures, seulement des cheminements piéton/vélo ».

Indicateur de suivi



- Nombre de démarches engagées

Conditions de succès

- Connaître les flux et la fréquentation des espaces naturels
- Sensibiliser les décideurs, les aménageurs et le grand public
- Engager des démarches, y compris expérimentales, pour réguler les accès aux sites les plus vulnérables

Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens financiers et humains

Priorité d'adaptation

Préserver et restaurer les écosystèmes de la Haute-Savoie afin de maintenir la qualité du cadre de vie et la patrimoine naturel du territoire

ACTION

« ÉDUCER » LE PUBLIC À LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS

**Pilotes**

- Gestionnaires d'espaces naturels

Contributeurs

- État (éducation nationale)
- Collectivités
- Associations environnementales

Mise en œuvre

Tout au long de l'année pour les actions à destination des scolaires et renforcement en période hivernale/estivale pour la cible touristique

Impact **☆☆☆**Faisabilité **☆☆☆****Description de l'action****Sensibiliser et éduquer le public**

D'une manière générale, la sensibilisation est le premier palier dans l'accompagnement au changement des pratiques. Celle-ci permet de limiter les dérives et d'améliorer la connaissance des populations sur les bénéfices des écosystèmes. L'adaptation au changement climatique suppose un changement des mentalités en faveur de comportements plus résilients. Or, ces modifications de comportement doivent également intervenir dans les manières de pratiquer les espaces naturels. Cette priorité prend d'autant plus sens dans le département, que les fréquentations touristique et récréative sont en hausse continue.

Sensibiliser et éduquer le public apparaît comme un moyen de faire prendre conscience des services écosystémiques rendus par ces espaces et de l'intérêt pour les sociétés, à les conserver. À court terme, l'objectif est de limiter les dégradations liées à des comportements irrespectueux. La mise en place d'éco-garde apparaît tout à fait pertinente et mérite d'être déployée plus massivement.

Indicateur de suivi

- Nombre d'actions de sensibilisation/communication

Conditions de succès

- Mobiliser les acteurs associatifs, le monde de l'éducation et les gestionnaires d'espaces naturels
- Former aux bonnes pratiques

Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens financiers et humains
- Outils de communication

Priorité d'adaptation

Préserver et restaurer les écosystèmes de la Haute-Savoie afin de maintenir la qualité du cadre de vie et le patrimoine naturel du territoire

ACTION
GARANTIR LA PÉRENNITÉ DE LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS DE LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES
**Pilotes**

- À définir en lien avec la régulation de l'accès aux espaces naturels

Contributeurs

- État
- Collectivités
- Acteurs du tourisme

Mise en œuvre

Au fil de l'eau

Impact 
Faisabilité 

Description de l'action**Concertation entre les différents acteurs de la gestion des écosystèmes naturels**

La gestion des espaces naturels en Haute-Savoie fait appel à une diversité d'acteurs publics et privés et dont les compétences peuvent parfois se croiser. Or, des politiques menées en concertation apparaissent comme un indispensable afin de s'adapter aux bouleversements du climat.

Cette concertation apparaît nécessaire, car le changement climatique produit des dérèglements transversaux aux différents types d'espaces naturels et donc aux gestionnaires. Elle permet également de mutualiser les moyens et les connaissances. Enfin, garantir cette pérennité suppose de mettre en place un suivi des actions réalisées.

Indicateur de suivi

- Nombre de démarches engagées

Conditions de succès

- Fédérer des acteurs nombreux et hétérogènes
- Assurer une participation équilibrée
- Mutualiser les connaissances

Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens humains et techniques
- Disposer d'outils et de formats didactiques et pédagogiques

Priorité
d'adaptation

Préserver et restaurer les écosystèmes de la Haute-Savoie afin de maintenir la qualité du cadre de vie et le patrimoine naturel du territoire

ACTION

METTRE EN ŒUVRE UNE SYLVICULTURE ADAPTATIVE



Pilotes

- Acteurs de la forêt publique et privée

Contributeurs

- Services de l'État
- SDIS
- Collectivités
- Acteurs du tourisme
- Acteurs économiques en lien avec la filière

Mise en œuvre



Chantier engagé,
à poursuivre

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Faire évoluer les pratiques sylvicoles en choisissant des essences adaptées au changement climatique

Les forêts représentent 40 % du territoire haut-savoyard. Les services écosystémiques rendus par les forêts sont nombreux : séquestration carbone, production d'eau potable, accueil du public, réservoir de biodiversité... Depuis plusieurs années, les massifs forestiers résineux sont très fortement impactés par des étés chauds et secs et des hivers moins rigoureux, entraînant une situation sanitaire particulièrement préoccupante avec des épidémies de scolytes dans des proportions sans précédent.

Cette crise majeure a des répercussions importantes sur la filière forestière et touristique. En plus de la dégradation des paysages, ces dépérissements vont augmenter les risques (chute de blocs, chute d'arbres...). Les forestiers doivent faire face à une perte financière considérable.

Indicateur de suivi



- Surfaces reboisées

Conditions de succès

- Fédérer les acteurs
- Former
- Connaître/partager les bonnes pratiques
- Garantir les moyens financiers

Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens humains et financiers

Priorité
d'adaptation

Renforcer la résilience des filières agricoles et de la pêche afin de garantir la souveraineté alimentaire avec une production locale, durable, variée, respectueuse de l'environnement et gardienne des traditions

ACTION

ENCOURAGER LA TRANSFORMATION ET LA DIVERSIFICATION DES FILIÈRES AGRICOLES VERS DES PRATIQUES PLUS RÉSILIENTES



Pilotes

- Chambre d'agriculture

Contributeurs

- Services de l'État avec les représentants du monde agricole (société d'économie alpestre...)

Mise en œuvre



Initiée, chantier à poursuivre

Impact 
Faisabilité 

Description de l'action



Accompagner les agriculteurs vers l'adaptation de leurs pratiques via la diversification des filières au sein des territoires et des exploitations

Le département de la Haute-Savoie possède une agriculture historiquement bien implantée. Il compte 2 323 exploitations, d'après le dernier recensement agricole. Malgré une prédominance de la filière laitière avec la présence de 3 AOP fromagères, il faut garder à l'esprit que l'agriculture haut-savoyarde est diverse avec de l'élevage, du maraîchage, des cultures céréalières, de la viticulture... Cette diversité est à exploiter et renforcer.

En effet, le changement climatique impacte toutes les filières, pour ce qui est de la disponibilité des ressources et la productivité des exploitations. Aussi, accompagner les agriculteurs vers l'adaptation de leurs pratiques via la diversification des filières au sein des territoires et des exploitations apparaît crucial. L'objectif est de favoriser la bonne santé économique de cette filière, la résilience climatique des exploitations et de garantir une alimentation locale et de qualité, aux consommateurs, en pérennisant l'agriculture du département.

Indicateur de suivi



- Nombre d'évènements organisés

Conditions de succès

- Sensibiliser les agriculteurs
- Partager les bonnes pratiques

Besoins de court terme pour accélérer

- Accompagner financièrement les transformations de modèle

Priorité
d'adaptation

Renforcer la résilience des filières agricoles et de la pêche afin de garantir la souveraineté alimentaire avec une production locale, durable, variée, respectueuse de l'environnement et gardienne des traditions

ACTION

SE PRÉPARER À LA VARIATION DE LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE HALIEUTIQUE



Pilotes

- Fédération de pêche

Contributeurs

- Acteurs du tourisme
- Collectivités
- Gestionnaires d'espaces naturels

Mise en œuvre



À définir

Impact 
Faisabilité 

Description de l'action



Anticiper la diminution déjà effective de la ressource halieutique en accompagnant les pêcheurs professionnels

La pêche est un secteur économique non-négligeable pour la Haute-Savoie, avec principalement la présence du Léman (60 pêcheurs professionnels) et du lac d'Annecy (2 pêcheurs professionnels). Cette activité fait partie d'une culture locale et est reconnue pour la qualité de ses produits. Or, face aux bouleversements climatiques, elle est mise en péril.

En effet, les modifications du cycle de l'eau sont telles que les poissons voient leur habitat naturel mis en danger. Parmi les impacts, le plus important concerne le réchauffement des eaux des lacs (aujourd'hui, la moyenne annuelle est de 13,6 °C, soit 1,3 °C au-dessus de celle des 30 dernières années, pour les eaux de surface du Léman). De plus, le brassage hivernal des eaux ne s'effectue pas correctement ce qui conduit à un manque d'oxygène dans les eaux profondes. Aussi la ressource halieutique est mise en grand danger. C'est pourquoi, garantir un apport financier suffisant, aux pêcheurs professionnels, est indispensable, afin de pérenniser leur activité.

Indicateur de suivi



- Nombre d'initiatives conduites

Conditions de succès

- Connaître l'état de la ressource
- Fédérer les acteurs

Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens financiers

Priorité
d'adaptation

Préserver et restaurer les écosystèmes de la Haute-Savoie afin de maintenir la qualité du cadre de vie et le patrimoine naturel du territoire

ACTION

POURSUIVRE LES EFFORTS DE DÉSIMPERMÉABILISATION ET DE VÉGÉTALISATION DES ESPACES



Pilotes

- Collectivités

Mise en œuvre



Chantier en cours

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Renaturer des espaces en ville

Face à l'augmentation des températures, des vagues de chaleur et des événements extrêmes, la manière d'aménager le territoire doit tendre vers une limitation maximale de l'artificialisation des sols. En effet, l'objectif est de limiter les îlots de chaleur urbain, réduire le risque de ruissellement (et par extension, d'inondation) et renforcer le confort thermique des espaces pratiqués (îlots de fraîcheur).

Cette action revêt un double enjeu : d'une part, éviter d'aggraver les impacts du changement climatique, en conservant la capacité des sols à absorber l'eau et à rafraîchir l'atmosphère, tout en évitant une dégradation de la qualité de l'eau (le sol agit comme un filtre) ; d'autre part, participer au confort de vie des populations et à l'attractivité du territoire. En effet, végétaliser permet de réduire la température ambiante et d'apporter une sensation de fraîcheur tout en embellissant les espaces et en favorisant la biodiversité.

Indicateur de suivi



- Surfaces désimperméabilisées

Conditions de succès

- Sensibiliser/former les acteurs
- Partager les bonnes pratiques

Besoins de court terme pour accélérer

- Assurer la pérennité des aides et la stabilisation des dispositifs

Priorité
d'adaptation

Améliorer le confort thermique des bâtiments, en utilisant des matériaux biosourcés notamment tout en réduisant leur empreinte carbone

ACTION

FAVORISER L'UTILISATION DES MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS DANS LA CONSTRUCTION/RÉNOVATION



Pilotes

- À consolider

Contributeurs

- SOLIHA
- Bailleurs sociaux
- Toute la chaîne du BTP (de l'architecte au poseur)
- Collectivités (tertiaire public)

Mise en œuvre



Au fil de l'eau

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Valoriser les ressources locales bio-sourcées au service de la construction/rénovation des bâtiments

L'adaptation au changement climatique suppose de revoir nos constructions afin de favoriser la résilience des territoires et de leurs populations. De ce fait, les matériaux bio-sourcés apparaissent comme un moyen pertinent afin de réduire l'empreinte carbone des bâtiments, de permettre le bien-être de la population en améliorant le confort thermique et de valoriser les ressources locales.

Cette priorité intervient dans un contexte de fort développement démographique et donc de forte demande de constructions neuves. Aussi, il s'agit d'une opportunité afin d'améliorer la résilience du parc bâti. Ainsi, un enjeu sous-jacent à cette priorité consiste en la rénovation énergétique des bâtiments existants, rénovation déjà bien entamée mais dont il faut garantir la continuité.

Un point de vigilance devra être porté sur la soutenabilité de la filière.

Indicateur de suivi



- Nombre d'actions engagées

Conditions de succès

- Mobiliser les acteurs de la filière
- Former/sensibiliser
- Valoriser et accompagner le développement de la filière

Besoins de court terme pour accélérer

- Incitations financières



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Mars 2026

Ce document est téléchargeable sur :
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr